

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008

CAUE 78

SOMMAIRE

Le Mot du Président

pages 2 & 3

Echanger avec les acteurs du territoire

- les 30 ans de la loi sur l'architecture fondant l'existence des CAUE
- créer des partenariats à différentes échelles
- sur des sujets à enjeux, communs à tous
- dynamisme du réseau des CAUE

pages 4 & 5
pages 6 & 7
pages 8 & 9
pages 10 & 11

Sensibiliser, former, informer

- sur le développement durable
- sur l'approche environnementale
- les générations futures
- par le biais d'outils accessibles à tous

pages 12 & 13
pages 14 & 15
pages 16 & 17
pages 18 & 19

Accompagner les maîtres d'ouvrage

- sur des projets très diversifiés
- dans la programmation urbaine
- sur le devenir des paysaies en mutation
- la programmation urbaine, paysagère, d'équipements ou d'espaces publics
- lors des jurys de concours

pages 20 & 21
pages 22 à 25
pages 26 & 27
pages 28 à 31
pages 32 & 33

Calendrier des activités 2008

pages 34 & 35

Le CAUE en 2009

pages 36 & 37

La composition du CAUE au 31 décembre 2008

- le conseil d'administration
- l'équipe

page 38
page 39

Le fonctionnement du CAUE des Yvelines

pages 40 & 41

Les adhérents 2008

page 42

La charte du CAUE 78

page 43

Lexique

page 44



J'ai grand plaisir à vous présenter de nouveau l'activité du CAUE, que je préside depuis maintenant quatorze ans. Plus que jamais en 2008, le CAUE s'est interrogé et a questionné son public sur la qualité du cadre de vie à l'aune de la raréfaction des ressources et des risques entraînés par le réchauffement climatique. Déjà en 1977, le législateur s'était ému du manque de caractère des constructions et de la banalisation des paysages. En créant les CAUE, il se dotait d'un outil à l'échelle départementale, dont la mission était de défendre et de promouvoir la qualité du cadre de vie auprès de tous les acteurs.

Il était donc judicieux en cette année anniversaire de la loi de 1977, de se retourner sur ce cadre bâti depuis 30 ans et d'organiser le débat sur la construction du territoire départemental dans les années à venir. Ce fut l'occasion de donner carte blanche à un artiste, Olivier Marty, pour créer «Kaléidoscope, promenade sur la limite des villes», film produit par le CAUE comme support de débats. Cet outil nous questionne sur le paysage que l'on ne voit plus ou que l'on ne souhaite pas voir : quelle qualité offrir à ces espaces de la mobilité, du travail et du résidentiel dont la vie sociale semble exclue ? Il nous interroge sur les décisions politiques et/ou techniques à prendre pour conforter ou inverser le processus, lors de réflexions amont trop souvent minimisées, au travers de la révision des documents d'urbanisme ou de choix de terrain à construire...

La sensibilisation à la qualité de la ville et des paysages, la valorisation de la densité contre l'étalement urbain, la promotion de constructions respectueuses des ressources nécessitent des outils pédagogiques appropriés que l'équipe du CAUE s'est toujours attelée à inventer avec beaucoup d'enthousiasme et de créativité usant aussi de beaucoup de patience à les utiliser et les faire vivre dans ses conseils quotidiens.

Ainsi les Mardis du CAUE se sont consacrés cette année à un cycle qui questionne le rapport entre ville et agriculture et enrichit le débat de cas concrets et d'expériences innovantes.

Aujourd'hui, la construction de logements est cruciale et la réhabilitation du parc ancien tout aussi essentielle. Les nouvelles dispositions nées du Grenelle de l'environnement pour le cadre bâti sont exigeantes et dérangent nos habitudes et savoir-faire. La lutte contre l'étalement urbain et le respect de l'agriculture péri-urbaine en font partie. L'ensemble de la chaîne de l'aménagement et de la construction doit nécessairement se restructurer depuis la maîtrise d'ouvrage jusqu'aux entreprises en incluant bien entendu la maîtrise d'œuvre.

C'est pourquoi, la formation sur le développement durable débutée en 2007 s'est poursuivie par sept journées autour du thème «Eco-conception, éco-construction et projets de territoire» et par un nouveau voyage au Vorarlberg. Ainsi le CAUE a peu à peu constitué un réseau d'une centaine de professionnels et d'élus à «forte conscience environnementale» qui trouve une cohérence départementale et se poursuit au niveau régional grâce à Ekopolis. Ce pôle de ressources francilien pour l'aménagement et la construction durables est porté par l'Union régionale des CAUE d'Ile-de-France en partenariat avec l'ADEME, la Région Ile-de-France,

la DIREN et l'ARENE comme plateforme d'échanges et de ressources régionales et sera inauguré en juin 2009.

Jamais la revendication à la qualité architecturale et urbaine n'a été aussi légitime, dans un monde où paradoxalement les intérêts particuliers dominent, d'où l'importance pour les élus, les particuliers et le milieu associatif, ainsi que l'ensemble des professionnels, de bénéficier d'une présence accrue de conseils indépendants et neutres.

La connaissance et l'expérience du terrain et des acteurs départementaux et régionaux par l'équipe du CAUE depuis 30 ans est une force que celle-ci met à la disposition de tous avec efficacité dans ses missions et à toutes les échelles car il n'existe pas de «petit conseil». Réinterroger la demande, conseiller parfois avec impertinence, aller là où on ne l'attend pas, pousser les portes, lutter contre les intérêts particuliers trop présents, être patient pour susciter l'adhésion à des valeurs culturelles de l'espace et du bien commun, apporter des solutions innovantes et pourquoi pas dérangementes, telle est la mission d'intérêt général menée par tous les professionnels de l'équipe.

En réseau avec ses partenaires et les autres CAUE au niveau régional et national, je souhaite que cette mission d'intérêt public qui intègre toutes les préoccupations du développement durable - l'économie, le social, l'environnement et la culture - se poursuive malgré le contexte de crise préoccupant que nous connaissons, afin d'être un outil performant à la disposition de tous.

Alain Schmitz
Président du CAUE



ECHANGER AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Les 30 ans à venir correspondent à un moment charnière de transformations profondes pour le département qui l'ancreront de manière encore plus forte dans l'agglomération parisienne. Souhaitant marquer cet anniversaire le CAUE a donné «carte blanche» à un artiste plasticien/vidéaste, Olivier Marty, afin de réaliser un film, présentant la transformation du territoire (ce qui a été dilapidé ou perdu, ce qui reste à défendre) mais aussi les enjeux et les objectifs d'une nouvelle génération urbaine.

Les différents documents prospectifs produits récemment visent à créer un urbanisme économe en surface, retenant le principe d'une densification ou d'une extension des ensembles urbains constitués. Pourtant l'importance de l'accroissement de la population et l'orientation très forte pour un habitat individuel viendront inéluctablement réduire les espaces ouverts et notamment les terres agricoles. Ces espaces et les difficiles relations qu'ils entretiennent en frange des espaces construits servent de trame générale au film qui montre des contiguités, des continuités, des ruptures, des occasions manquées ou des rencontres porteuses d'espoir mais également les lumières, les couleurs, les textures, les bruits et les grondements.



Les dynamiques d'évolution du territoire départemental fondent toutes les missions du CAUE. Il était donc naturel de placer le territoire au cœur de la manifestation organisée pour les 30 ans de la loi sur l'architecture à l'Onde (Velizy) le 29 janvier 2008.

Des Mureaux à Rambouillet, Kaléidoscope, le film dont les séquences ont été «glanées et ordonnées» par Olivier Marty, selon ses propres termes, montre les espaces les plus investis, comme les moins habités, souligne les temps forts de la circulation et du travail et ceux plus distendus de l'attente ou du repos et s'intéresse aux liens entretenus entre les pleins et les vides dans un univers urbain en pleine évolution.

Outil pour montrer le territoire des Yvelines et débattre de ses évolutions, le film a permis d'organiser trois débats, à trois échelles différentes.



Produire un film pour le faire devenir un support de débat dans le département et en Ile-de-France.

Les 30 ans de la loi sur l'architecture fondant l'existence des CAUE, un anniversaire...

A Velizy, devant une centaine d'acteurs du cadre de vie, un philosophe (Thierry Paquot), un sociologue (Yves Chalas) et un architecte urbaniste (Frédéric Bonnet) ont fait part de leur réception de l'œuvre vidéo, et indiqué des orientations à encourager ou combattre.

Pour Thierry Paquot, qui a apprécié «un puzzle inachevé que chacun pourrait compléter par son imaginaire», l'accent est à mettre sur la définition d'un bien commun «qui engage les uns vis-à-vis des autres» et d'«un cadre de vie qui épouse les modifications des implantations, des invasions, des présences des uns et des autres».

Frédéric Bonnet, sensible à certaines continuités entre la forêt, la nationale 10 et les bords de Seine soulignées par la caméra d'Olivier Marty dénonçait cependant une trop grande fragmentation des territoires, des décisions et des disciplines et appelait à une plus grande prise en compte de toutes les ressources, en partie agricoles, du territoire. Yves Chalas pour qui «ce film a permis de voir ce qu'est notre condition urbaine contemporaine» évoquait le rôle que pourrait jouer au sein de l'univers urbain une nature susceptible de proposer des repères, des lieux de centralité et des éléments de mémoire.

Des débats animés montrèrent combien chacun perçoit les Yvelines à sa façon tandis qu'un agriculteur s'indignait contre l'envie de nature des citadins qui n'hésitent pas à y jeter leurs déchets ou à piétiner les cultures en bordure de route.

Lors de la table-ronde organisée à l'Ecole nationale supérieure du paysage, Bernard Welcome, son directeur, entouré d'Hervé Davodeau

(géographe) et de Dominique Le Fur et Gilles Dupré (respectivement paysagiste et architecte conseil de l'Etat pour le département des Yvelines) ont mis en avant les mobilités prégnantes dans le quotidien des habitants et la diversité des lieux visités, et se sont interrogés sur les qualités à donner aux limites en train de se fondre entre ville et campagne.

Lors d'une projection dans les locaux de l'avenue de St-Cloud, les membres de l'équipe ont confronté leur ressenti face à ces images et à la musique inédite qui les accompagne. Des erreurs d'aménagement et l'étalement urbain ont fourni un dénominateur commun aux interventions également accordées sur la nécessité de mettre en projet les territoires d'articulation porteurs d'enjeux majeurs.

La richesse des différents échanges invite à poursuivre ces projections-débats, en particulier auprès des élus, et à reconduire à intervalles réguliers ce premier état des lieux.

- Comment créer des infrastructures qui ont pour fonction de relier mais qui de fait morcellent les étendues de territoire ?
- Comment inventer une urbanité qui s'enrichit des espaces ouverts au lieu de leur tourner le dos ?
- Comment maintenir une agriculture viable garante de la biodiversité et participant de la qualité des paysages ?
- Comment transformer les marges en lieux identifiés, qualifiés et nommés ?



Extraits du film «Kaléidoscope»

ECHANGER AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Structure associative, ni service de l'Etat, ni service technique affecté à une collectivité, le CAUE porte dans ses statuts la défense de l'intérêt général, souvent opposé aux intérêts ou les regards particuliers. Vecteur de diffusion des cultures et pratiques, le CAUE souhaite avant tout susciter le débat et vise ainsi à rassembler autour de la table des intervenants multiples issus d'horizons différents, et contribuer ainsi à re-questionner les savoirs. Le CAUE 78 anime plusieurs groupes de travail thématiques, à des échelles différentes de territoire. Ses pratiques dans le département sont enrichies de groupes de travail d'échelle nationale et régionale, certaines thématiques locales s'éclairant notamment de la connaissance des mécanismes régionaux.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME

... avec les services de la DDEA, les urbanistes des PNR, de la CASQY, de l'AUDAS

Le groupe de réflexions PLU 78, initié en 2008, accueille l'ensemble des partenaires qui conseillent ou encadrent les collectivités territoriales lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme.

Son objectif est pluriel, il s'agit à la fois d'améliorer la qualité des documents d'urbanisme à l'échelle du département, de **mutualiser les pratiques** en tenant compte du positionnement de chacun, de **croiser les regards** techniques et juridiques avec les objectifs de qualité urbaine, architecturale et environnementale à travers différentes thématiques ou outils réglementaires.

La question des énergies renouvelables a été abordée dans ses aspects techniques, pour répondre à la question : «comment ça marche ?», dans un cadre méthodologique et juridique. Le nouvel outil de projet initié par la loi SRU constitué par les «orientations d'aménagement», présenté par le biais d'exemples Yvelinois, a fait l'objet de nombreux débats sur son utilisation et son niveau de précision en fonction de la maturité du projet. Le groupe a conclu sur la nécessité, pour les équipes chargées de l'élaboration des PLU, d'intégrer des compétences «de projet».

Le groupe DDEA/CAUE approfondit ses modalités d'actions auprès des communes par la mise en place de procédures identiques dans le département : propositions pour le choix du bureau d'études et cahier des charges.

GROUPE DE TRAVAIL DES ACTEURS DU CONSEIL EN ÉNERGIE-CONSTRUCTION-AMÉNAGEMENT

A l'initiative du CAUE, les acteurs du département oeuvrant dans le conseil se sont réunis pour envisager comment améliorer celui-ci et mieux intégrer une vision globale des enjeux communaux.

Les échanges permettent de mettre en évidence les difficultés rencontrées : le manque de connaissance par les maîtres d'ouvrage des conseils dont ils peuvent disposer et le moment où ils peuvent les solliciter ; la méconnaissance par les différents acteurs des interventions sur un même territoire par les autres acteurs du conseil. Afin de travailler avec plus de cohérence, le conseil général, l'ADEME, la DDEA, les trois agences locales de l'énergie et espaces info-énergie du département (agence locale de la maîtrise de l'énergie de Saint-Quentin-en-Yvelines (ALME-SQY), Energies solidaires et Espace conseil environnement) et le CAUE prévoient de continuer à se réunir pour échanger sur les pratiques, partager des ressources et envisager comment mieux informer les maîtres d'ouvrage de la démarche de projet.

Créer des partenariats à différentes échelles

GUIDE SOLAIRE

... avec l'architecte communal de Rambouillet, les architectes des bâtiments de France (SDAP), les architectes des PNR de la haute vallée de Chevreuse et du Vexin français, les ingénieurs énergie et thermiciens de l'ADEME, l'ALME-SQY et Energies solidaires

L'intérêt des énergies renouvelables n'est plus à démontrer et leur utilisation doit être encouragée. Le recours à l'énergie solaire suscite la curiosité et des projets de plus en plus nombreux. Ce choix ne doit pas se faire sans une démarche globale sur le bâti et sans apprécier les conséquences sur son environnement proche et lointain, urbain ou rural. Ainsi le CAUE a élaboré un premier guide pédagogique sur la pose des capteurs solaires. Ce guide, à destination des particuliers, a été conçu en constituant un groupe de travail dont les échanges ont donné l'occasion de confronter les points de vue et de fédérer les objectifs de chacun : préservation du patrimoine, intégration harmonieuse à l'architecture, implantation optimale pour un rendement maximum...

La fiche «centrale» du guide est consacrée à la question de l'intégration architecturale des capteurs solaires. Elle pose quelques principes généraux à retenir pour tout projet puis propose des principes destinés à chaque situation. Enfin, elle présente toutes les structures aptes à conseiller les particuliers et à les aider dans leur projet.

En complément, un ensemble de 9 fiches apporte des informations détaillées sur les techniques, les matériels disponibles, leur mise en œuvre...

La fiche «Intégration architecturale des capteurs solaires» fera l'objet d'une diffusion dans toutes les communes. L'ensemble des 10 fiches sera consultable et téléchargeable sur le site internet du CAUE.



*Des capteurs thermiques sont utilisés comme auvent et offrent une protection solaire d'été.
Maison rurale à Milon-la-Chapelle (78) © PNRHVC*



Une conception ouverte à l'énergie solaire permet des formes architecturales innovantes.

Maison individuelle en Moselle © Mickaël Osswald, architecte

PARTICIPATION À DES COMMISSIONS

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites

La directrice du CAUE siège à cette commission présidée par le préfet, où sont étudiés les projets situés dans les sites classés, inscrits et sensibles, à la demande des architectes des bâtiments de France et de l'inspectrice des sites.

La commission départementale de l'habitat

Elisabeth Rojat-Lefebvre et Annie Boyer (suppléante) siègent à cette commission où sont étudiées les demandes de financement du parc de logements privés.

Les commissions communales d'aménagement foncier

A la demande du Conseil général, François Adam participe aux remboursements fonciers liés aux projets de déviation sur les communes de Richebourg et Orphin en tant qu'expert environnement et paysage.

ECHANGER AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

AU NIVEAU RÉGIONAL

GROUPE TERRITOIRE ET GRAND PARI(S)

... avec l'URCAUE et l'IAU

Dans le cadre de la révision du SDRIF, un groupe de travail pluridisciplinaire (groupe Territoires) s'est constitué, croisant le savoir-faire des professionnels des CAUE (architectes, urbanistes, paysagistes, écoconseillers, documentalistes,...) pour tenter de répondre à la question posée par la Région : «**Comment tendre vers un développement harmonieux et complémentaire entre zones denses et franges dans l'aire métropolitaine ?**»

Ce travail a été présenté à Mireille FERRI, Vice présidente de la Région en charge du SDRIF, dans un premier temps puis à un certain nombre de partenaires régionaux. Cette contribution mettait en lumière la nécessaire complémentarité des espaces ouverts et des espaces bâtis, et la revendication de la singularité des tissus urbains et ruraux de la grande et petite couronne et de leur capacité à évoluer dans une perspective durable.

Convention avec l'IAU

Suite à ce travail, l'Union régionale des CAUE d'Ile-de-France a passé une convention de partenariat avec l'IAU et a contribué à l'élaboration et à la rédaction de cahiers destinés à accompagner la mise en œuvre du schéma directeur de la région Île-de-France.

L'IAU a également sollicité l'URCAUE, pour participer à un numéro des «Cahiers de l'IAU n° 149» consacré à la qualité urbaine. Cette contribution, attendue sous l'angle des règlements d'urbanisme a été rédigée par le CAUE 78 sur la base d'échanges entre plusieurs CAUE. L'article finalisé met en avant la nécessité d'inscrire les projets et les règlements destinés à les encadrer dans une vision globale appuyée sur un diagnostic approfondi du contexte de ces projets. Il énonce quelques pistes susceptibles de faire évoluer les règlements vers des priorités plus qualitatives que quantitatives, et appelle à une meilleure utilisation des outils déjà en place, comme les orientations d'aménagement. Illustré par trois opérations dans lesquelles l'architecture contemporaine et le cadre réglementaire ont su aller de pair, il se conclut sur la nécessité d'un accompagnement des communes dans l'application de leur PLU et dans leurs échanges avec les pétitionnaires.

Grand Pari(s)

En 2008, suite à la demande de la DAPA (Ministère de la culture) en charge de l'organisation de la consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain, le groupe Territoires a transmis aux équipes candidates une lettre «Du grand Paris à la métropole francilienne», accompagnée de sa contribution à la révision du SDRIF et de tous les documents départementaux utiles à la compréhension des sites et paysages.

Les présentations et débats du Grand Pari(s) ont été suivis par les CAUE et alimentent les réflexions régionales et les actions de terrain.

PATRIMOINE ET MODERNITÉ

Suite au colloque «Patrimoines d'Ile-de-France : rencontre des histoires, des populations et des territoires» organisé en décembre 2007 par l'inventaire régional, une publication rassemble toutes les interventions. Celle du CAUE 78, s'intitulant «Patrimoine et modernité» présente des ouvrages construits tout au long du XX^{ème} siècle dont les formes seraient inconstructibles aujourd'hui et s'interroge sur le paradoxe entre conservation, vie de ce patrimoine et évolutions indispensables des règlements d'urbanisme.

L'OBSERVATOIRE DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE DU LOGEMENT

... avec l'URCAUE, la DRAC et la DAPA

Pour la deuxième année consécutive, poursuite du référencement d'opérations de logements de qualité dans les différents départements d'Ile-de-France.

En 2008, 15 nouvelles fiches détaillées ont été réalisées. Différents types de montages, d'opérateurs et de programmes ont été décryptés, notamment plusieurs exemples comportant une approche environnementale intéressante ont d'ores et déjà été retenus.

En 2009, il est prévu l'organisation de rencontres avec les acteurs du logement autour des thèmes abordés dans les opérations observées.

L'ensemble des 31 fiches maintenant disponibles peuvent être téléchargées sur le site de l'URCAUE d'IdF.

Sur des sujets à enjeux, communs à tous

Résidence sociale «Les Noés» à La Verrière

Cette opération se situe le long de la voie ferrée, entre un quartier pavillonnaire et le quartier d'habitat social du Bois l'Etang de la Verrière. Elle a été réalisée dans le cadre de la démolition d'un foyer de travailleurs migrants géré par la Sonacotra qui était constitué de 498 chambres individuelles en trois bâtiments de 5, 7 et 9 étages.

Le nouveau projet de résidence sociale réalisé par Adoma constitue un maillon important dans le parcours du logement car elle permet de lutter contre l'exclusion en accueillant tous les publics ayant des difficultés pour se loger. Les anciens occupants peuvent rester autant qu'ils le souhaitent, les nouveaux arrivants doivent rester un maximum de 24 mois et trouver ensuite à se loger dans le parc social ou privé, la résidence sociale ne constituant qu'une étape. L'ensemble comprend 200 studios en cinq bâtiments de trois étages édifiés sur un rez-de-chaussée commun et dans le cadre d'un terrain paysagé de 5800 m². Les services sont regroupés côté rue et les différentes entités sont desservies par un trottoir intérieur ouvrant sur le jardin.

Cremonini-Lauvergeat et Paccard, architectes – Adoma, maître d'ouvrage – réalisation de 2002 à 2008 en plusieurs phases



Maison individuelle – Maison G à Maisons-Laffitte

Nichée en fond de parcelle au cœur d'un quartier pavillonnaire traditionnel de Maisons-Laffitte, cette maison à l'esthétique japonisante est très contrainte par la réglementation urbaine et notamment les problèmes de vues. La maison pour un couple avec trois enfants s'organise en trois volumes simples différenciés par leur matière et les points de vue qu'ils proposent.

Frank Salama, architecte – maîtrise d'ouvrage privée – année de réalisation 2006



ECHANGER AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

AU NIVEAU NATIONAL

LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SRU : LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT, LE RÈGLEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

... avec de nombreux CAUE de France

Le CAUE 78 a initié un groupe de travail à l'échelle nationale, réunissant une dizaine de CAUE. Ce groupe a pour objectif d'échanger, de mutualiser outils et « bonnes pratiques ».

Les réflexions autour de l'outil «orientations d'aménagement» initié par la loi SRU, comme outil de projet dans les Plans locaux d'urbanisme se poursuivent. Suite à la parution du fascicule de 6 pages «Les orientations d'aménagement, un outil de projet pour les PLU en faveur du développement durable» précisant l'intérêt et le mode d'utilisation de cet outil, nous avons initié un ouvrage à destination des techniciens territoriaux.

Basé sur l'analyse d'un corpus d'orientations d'aménagement issu de documents d'urbanisme des différents départements, il évalue le niveau de cohérence de ceux-ci, le degré de mise en œuvre des objectifs portés par la loi (définis dans l'article L121-1 du code de l'urbanisme) et la capacité des élus et des bureaux d'études à s'emparer d'un outil de projet particulièrement intéressant.

Nous initions cette année une nouvelle réflexion portant

sur le «Règlement et développement durable». Il s'agit de répondre à la question de l'intégration des objectifs de développement durable dans un PLU, alors que les règles avec lesquelles nous travaillons sont les mêmes depuis la Loi d'Orientation Foncière (LOF) votée en 1967 ! Notre objectif est de déterminer les outils nécessaires et indispensables à la mise en place du projet, de répondre aux questions des différents partenaires, dans un cadre législatif donné, voire d'anticiper sur son évolution attendue notamment dans le cadre de l'application du Grenelle de l'environnement.



AVEC LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CAUE

- Participation de la directrice au conseil d'administration de la FN CAUE et à la conférence technique permanente (CTP) constituée de directeurs élus représentant chacun une région de France, jusqu'en juin 2008
- Mise en place de la convention collective nationale des CAUE.
- Participation à l'université d'été des CAUE, en septembre 2008, à Cherbourg.
- Participation à la commission juridique nationale.

L'université permanente de l'AUE : **trois ateliers** mobilisent le réseau. Chacun de ces ateliers, ouvert aux partenaires des CAUE, constitue des moments d'échanges et de mutualisation.

Agriculture et paysage

Les paysages agricoles ont une valeur économique et sociale qui dépasse la valeur directe liée aux produits. Le paysage agricole est dans l'assiette, c'est aussi bien une image de marque pour sa production, qu'une valeur touristique et identitaire d'un pays. Cependant, l'espace agricole est souvent considéré comme un espace libre, voire une réserve foncière.

Quel paysage contemporain produire qui lierait les fonctions élémentaires et les objectifs sociétaux et culturels ?

Tel est le questionnement que l'atelier approfondit à partir de formations en 2008 et de la «Semaine Agriculture et paysage» proposée nationalement en mai 2009.

Questionner l'étalement urbain

Les CAUE se mobilisent largement contre l'étalement urbain sous des formes très diverses selon leurs contextes. Après des échanges et une mutualisation des pratiques, une formation longue de 4 sessions est programmée autour du thème «comment questionner l'étalement urbain ?».

- L'économie de la ville étalée, les 19 et 20 juin 2008 à Paris
- Les acteurs et représentations sociales, les 18 et 19 novembre 2008, à La Rochelle
- et en 2009, l'avenir de la ville étalée et les outils et leviers opérationnels.

Ces sessions réunissent salariés des CAUE et professionnels de la ville (agences d'urbanisme, communes et intercommunalités) autour de conférences, d'ateliers, d'études de cas et de jeux d'acteurs. En 2009, une publication, livre blanc contre l'étalement urbain, réunira l'ensemble des réflexions produites.

Identité et diversité des formes habitées

Cet atelier s'est donné comme objectif de revisiter les référents du conseil. En effet, depuis 30 ans, les pratiques ont évolué et se sont diversifiées. Quel paysage urbain, quelle architecture produire ? Comment être capable d'inventer de nouvelles formes propres à chaque territoire pour des modes de vie différents ? Comment répondre aujourd'hui aux enjeux du développement durable dans un paysage institutionnel en mouvement ?



SENSIBILISER, FORMER, INFORMER

DES ACTIONS AUPRÈS DE PUBLICS VARIÉS

Le CAUE 78 poursuit les réflexions initiées en 2007 lors de la formation sur le développement durable dans la conception urbaine et architecturale.

Relever le défi du développement durable nécessite de considérer que du global au détail, tout se tient : éco-région, éco-département, éco-bâtiment, éco-matériaux participent d'une pensée commune fondée sur le projet de territoire.

La formation fait le point sur l'état des connaissances, l'actualité des sujets et propose une synthèse qui est une interprétation de la question comme construction d'un projet de territoire, territoire de projet et territoire d'acteurs. Dans cette perspective, la formation a comme objectif de faciliter les échanges et les rencontres, de contribuer à construire une culture commune et d'organiser un réseau de compétence adapté à notre territoire.

Près de 70 élus, techniciens et concepteurs ont régulièrement participé à ces rencontres/débats.

FORMATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET VOYAGE AU VORARLBERG

*Le développement durable dans la conception urbaine et architecturale : Eco-conception, éco-construction & projets de territoire
Septembre 2008 à Mars 2009*

La formation tente au travers de 7 journées de penser toutes les échelles en même temps et de relier le global au détail. Trois jours, consacrés au projet de territoire, déclinent aux échelles métropolitaine, urbaine et architecturale les thématiques économie, programme et énergies renouvelables. Quatre jours, consacrés au projet d'architecture, croisent les thématiques énergie, matériau, isolation et conception intégrée avec les questions de métier, filière et innovation.

Economie & projets de territoire

Jeudi 11 Septembre 2008

Économie et prise en compte des préoccupations environnementales s'articulent différemment selon les échelles de projet : vertu dynamique et d'incitation à l'innovation à l'échelle métropolitaine ; gisement d'économies et nouvelles pratiques à l'échelle urbaine ; calcul en coût global intégrant maintenance et consommation à l'échelle architecturale ; gestion administrative et portage du projet.

Qu'est ce qu'une métropole durable ?

Jean Haëntjens, économiste et urbaniste, directeur de l'Agence pour le Développement Durable de la région Nazairienne, spécialiste des stratégies urbaines // **Des écoquartiers pour faire du développement durable urbain ? & Dimensions économiques d'un projet urbain durable** Taoufik Souami, maître de conférences, Institut français d'urbanisme (IFU) // **Prise en compte du coût global à l'échelle architecturale** Jacques-Philippe Charpy, économiste, président de l'Union nationale des économistes de la construction (UNTEC).

Énergie, qualité de vie & projets d'architecture

Vendredi 12 Septembre 2008

L'architecture écologique existe depuis longtemps. Le défi énergétique actuel nous met face à un moment déterminant de son histoire. La capture des calories focalise les esprits et demande la plus haute performance mettant l'architecture sur une trajectoire hyper technique. La journée interroge les standards de performance énergétique et pose les questions suivantes : que dire de bâtiments respectueux de l'environnement qui, pour ce faire, s'en isolent d'autant ? Comment la technique interroge-t-elle l'architecture ? Comment l'architecture interroge-t-elle la technique ?

Vers une architecture bien tempérée ? & Glenn Murcutt : vertus et paradoxes du fonctionnalisme écologique Françoise Fromonot, architecte et critique, enseignante à l'École d'architecture Paris-La Villette // **Enjeux et conséquences de la construction de bâtiments économes en énergie** Camille Bouchon, ingénieur INSA génie climatique et énergétique, gérant du bureau d'études Solares Bauen.

sur le développement durable

Programme & projets de territoire

Vendredi 24 Octobre 2008

Programme et prise en compte des préoccupations environnementales s'articulent différemment selon les échelles de projet : corriger les disparités spatiales, économiques et sociales, coordonner l'offre de déplacement et valoriser les espaces ruraux et naturels à l'échelle métropolitaine ; investir sur la mutabilité et la mutualisation à l'échelle urbaine ; programmer des bâtiments à temps partagés et à usages multiples à l'échelle architecturale.

Vers d'autres configurations des milieux habités : déplacements créatifs et engagements Chris Younès, philosophe, professeure à l'ENSA Paris La Villette et à l'ESA // **L'inversion du regard, le SCOT de Montpellier ou...** Claire Schorter, architecte, Reichen et Robert & Associés // **Planification, mutabilité et mutualisation à l'échelle urbaine & Mixité, multifonctionnalité, réversibilité à l'échelle architecturale** Jean-Pierre Marielle, architecte, urbaniste, programmate, formateur en démarche QEB et HQE, président de VAD (Ville Aménagement Durable), Initial Consultants.

Isolation, métier & innovation

Vendredi 21 Novembre 2008

L'application du facteur 4 a un effet majeur sur le bâti avec notamment un potentiel de 31 millions de logements à réhabiliter. Les différents corps d'état doivent repenser leurs pratiques. La journée montre comment repenser l'isolation dans une conception d'ensemble qui prend en compte l'orientation, l'enveloppe et les équipements... Elle détaille les différents dispositifs d'isolation des bâtiments existants et des constructions neuves.



Logements à Dornbirn (Autriche), H. Kaufmann, architecte

Isoler, une conception d'ensemble & Isoler, une stratégie d'ensemble Maxime Tassin, architecte et conseil en environnement // **Isoler, solutions «standards» et/ou solutions «adaptées»** Jean-Pierre Loustau, directeur du cabinet de conseil et d'expertise TBC // **Isoler, doit-on commencer par ça ?** Manuel Brun, ingénieur thermicien.

Matériau, filière & innovation

Vendredi 12 Décembre 2008

Relever le défi énergétique et prendre en compte les nouvelles exigences environnementales influencent le projet dans le choix des techniques et des matériaux. Que recherche-t-on dans un éco-matériau et pour quelles performances : un matériau sain, un matériau écologique, un matériau local, un agro matériau ? La journée examine en quoi les éco-matériaux influencent le dessin du projet, la réglementation et l'organisation des filières.

Matériaux, état des lieux Maxime Tassin, architecte et conseil en environnement // **Le bois : icône du Vorarlberg** Andrea Spöcker, architecte spécialiste du Vorarlberg // **Construire et durer, la gestion historique des matériaux, XII^e-XXI^e siècle** Anne-Françoise Garçon, historienne des techniques // **Vers une filière économique nouvelle : l'éco-construction et l'éco-rénovation avec une approche sur les éco-matériaux** Jean-Marie Ripart, directeur du développement économique de la CA2RS // **L'économie de la forêt et du bois en Ile-de-France : enjeux et perspectives** Brice Lefranc, Francilbois et Estelle Billiotte, CNDB.

Début 2009, deux journées finissent ce cycle : Du global au détail & conception intégrée et Energies renouvelables & projets de territoire.

SENSIBILISER, FORMER, INFORMER



Un nouveau voyage au Vorarlberg les 4, 5 et 6 juin, a été organisé et a conduit 35 élus, partenaires de l'AUDAS et de la Seine aval, et concepteurs à découvrir l'architecture exemplaire de cette région, à très faible consommation énergétique, et l'accompagnement proposé aux communes et aux particuliers par l'Institut de l'énergie du Vorarlberg.

Entre 2007 et 2008 : 3 voyages au Vorarlberg soit plus de 100 élus, techniciens communaux et concepteurs ont découvert l'architecture du Vorarlberg, grâce au CAUE 78.

Toutes les restitutions de la formation et du voyage sont en ligne.
www.caue78.com

LES MARDIS DU CAUE

Les mardis du CAUE 78 sont des rencontres régulières destinées à donner la parole à des acteurs du territoire, à favoriser le dialogue et à instaurer le débat. Ces réunions parfois éclectiques permettent d'aborder diverses questions dans la pluralité des disciplines.

L'agriculture au coeur des enjeux de l'aménagement urbain et territorial

L'agriculture, notamment, est considérée comme étant au cœur des enjeux de l'aménagement urbain et territorial. Ces conférences-débats consacrées à la thématique des territoires «durables» explorent l'émergence de rapprochements nouveaux entre agriculture et ville. La parole est donnée à ceux qui dépassent les conflits d'usage et font naître de nouvelles dynamiques.

Les nouveaux rapprochements ville / agriculture

Nouveaux usages du sol

le 11 Mars 2008

Un réseau d'éco-urbanité par Constantin Petcou, architecte chercheur
Créés par des «habitants jardiniers», les micro-jardins souvent vivriers occupent des friches et des délaissés urbains pour une vie temporaire ou plus durable. Profitant des interstices de la ville, un réseau d'éco-urbanité se développe à une échelle de proximité, mais également à l'échelle de la métropole parisienne. Des activités maraîchères, artistiques et citoyennes qui contribuent à désenclaver la vie des quartiers s'y déroulent.

Terre de liens par Valérie Rosenwald, animatrice de l'antenne Ile-de-France de l'association

Afin d'aider les agriculteurs et les porteurs de projets ruraux à trouver les terrains nécessaires pour monter leur projet en Ile-de-France, l'association Terre de liens mobilise les franciliens autour d'une épargne citoyenne. Par le biais d'une « foncière », les particuliers, souvent riverains citadins, peuvent participer à l'achat collectif des terres. Celles-ci sont mises à disposition dans le cadre de la politique de l'association visant à soutenir les modes de vie et les pratiques de développement durable.

Miel Béton par Olivier Darné, plasticien et apiculteur urbain

Des millions d'abeilles travaillent en ville : dans des cours, dans des jardins ou sur les toits, les ruches développent leurs propres centralités et leur activité montre l'incroyable biodiversité disponible en milieu urbain. L'expérience du « Miel Béton » produit sur les toits de la mairie de Saint-Denis ou à travers



sur l'approche environnementale

les installations de « pollinisation de la ville » qu'Olivier Darné pose sur les trottoirs donne à goûter la ville et questionne sur la qualité de cet espace urbain « butinable ».

Habiter «léger» par Joe Sacco, aujourd'hui décédé, président de l'association association des Habitants de logements éphémères ou mobiles (Halem)

Face au prix du logement inaccessible, de nombreux franciliens choisissent le vert, rejetant ainsi les mégapoles et le tout béton. Le développement de l'habitat éphémère ou mobile sur des terres non viabilisées transforme-t-il des lieux agricoles en lieux de vie ? Viabilisation naturelle, aménagement réversible, contrat d'objectif, des expériences existent et sont menées par des associations en accord avec certaines collectivités.

Nouvelles pratiques, nouveaux métiers,

le 15 avril 2008

Coproduire des matériaux de construction par Michel Castandet, responsable du département agro-industrie de l'ESITPA, école d'ingénieurs en agriculture.

Dans le cadre du développement durable et des préoccupations fondamentales de ce concept, le domaine de la construction s'ouvre à des procédés innovants, à de nouveaux matériaux, chanvre, plume, paille, par

exemple. Il convient de reconsidérer la notion de «déchets» de l'agriculture, dénommés «co-produits», qui semble offrir de nouveaux débouchés économiques et attire l'attention des éco-constructeurs.

Dépolluer les sols par Jean-Louis Ducreux, directeur de l'Atelier d'écologie urbaine

La phyto-remédiation regroupe différentes méthodes de dépollution des sols par les plantes. Un couvert végétal contrôlé peut extraire, stabiliser ou volatiliser les polluants d'un sol souvent issu de la ville. Certaines de ces techniques utilisent des procédés de culture agricole, à l'exemple du sorgho qui trouve une nouvelle place dans l'éventail des productions.

Produire bio pour les villes par Hélène Le Provost, du Groupement de l'agriculture biologique et Yann Bess, de la Fédération nationale des associations de réinsertion sociale

Plus de la moitié des fruits, légumes et céréales consommés en France en 2002 contiennent des résidus de pesticides, relève l'étude annuelle publiée par la Commission européenne. L'agriculture biologique répond à une demande citadine toujours plus pressante, soucieuse de sa santé et de celle de son environnement. Les agriculteurs explorent aussi de nouvelles filières : restauration collective bio, jardins d'insertion, AMAP, protection des périmètres de captage

d'eau potable grâce à l'agriculture biologique.

Accueillir les citoyens à la ferme par Gérard Béguin, agriculteur et maire de Sailly (78)

Dans le cadre chargé d'histoire du Vexin français, à 50 kilomètres de Paris, depuis 3 générations, la famille Béguin a su transmettre, de père en fils la passion du métier d'agriculteur. Evoluant au fil de la conjoncture agricole et des quotas laitiers, l'exploitation a abandonné l'élevage, pour concilier aujourd'hui une agriculture raisonnée et l'accueil à la ferme. Soutenu par le Parc naturel régional du Vexin français et l'Education nationale, une ferme éducative est née en l'an 2000.

Débats

Ces interventions et les débats qui les suivent mettent en lumière les freins, les limites et les difficultés de l'expérimentation d'alternatives : la viabilité des exploitations maraîchères à proximité de la ville, le poids du foncier, le déclassement ou le maintien des terres agricoles en zones urbaines ou périurbaines, le rôle donné à l'agriculture dans l'entretien des espaces ouverts. Autant de sujets que les décideurs locaux doivent aborder pleinement en ne négligeant aucune expérimentation.



SENSIBILISER, FORMER, INFORMER

SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

Le CAUE 78 mène depuis sa création des actions de sensibilisation à l'architecture et à la ville dans les établissements scolaires.

Aider les enfants et les jeunes à porter un autre regard sur leur cadre de vie, à observer ses transformations, rencontrer ceux qui le façonnent, identifier les enjeux pour demain ... c'est contribuer à ce qu'ils deviennent des citoyens responsables. Le CAUE mène de multiples actions de sensibilisation à l'architecture et à la ville : accompagnement des projets d'établissements, visites de sites, création de supports pédagogiques...

Une démarche de projet

Chaque projet est élaboré en équipe avec l'ensemble des acteurs pour définir des objectifs communs. Selon l'objet d'étude ou l'âge des élèves, différents moyens d'interventions sont élaborés. Les observations sur site sont privilégiées ainsi les parcours didactiques dans les quartiers. On y associe la carte, la photo, le dessin, la maquette, le récit ...

Le CAUE propose aux étudiants d'intervenir dans les écoles, collèges ou lycées. C'est pour eux l'opportunité d'entrer en contact avec un «public» non professionnel, de se former à l'écoute, au dialogue et de partager leurs connaissances.

Des partenaires

Soutenues par l'Inspection académique des Yvelines et la DAAC qui participent à leur financement dans le cadre de différents dispositifs et en particulier les classes à P.A.C. (projet artistique et culturel), ces actions sont menées avec les structures culturelles du département, les communes et les écoles d'architecture et du paysage.

Les actions en 2007-2008

«Ma ville au Moyen-âge et aujourd'hui» à l'école Anatole France à Beynes, classe de CM 1.

«Mon quartier et la ville» à l'école Marcel Pagnol à Beynes, CM 1 et CM 2.

«Ma ville en projet» à l'école Verlaine de Chanteloup-les-Vignes pour 2 classes, CP/CE 1 et CM 1/CM 2.

«Patrimoine et architecture à Sartrouville, de l'an mille à nos jours» au collège Romain Rolland à Sartrouville avec une classe de 5ème.

Les actions en 2008-2009

«La ville dans tous ses états», école Marcel Pagnol à Beynes, classe de CP et CM 1/CM2.

Au collège Louis Pauhland à Sartrouville avec un ambitieux projet sur les utopies en urbanisme, classe de 3ème.

Au collège Paul Eluard à Guyancourt sur l'évolution de la ville de Saint-Quentin, classe de 6ème.

Une action à Beynes

La commune de Beynes a engagé des travaux de mise en valeur des vestiges du château du XIIe siècle.

Dans cette dynamique, des classes à PAC ont été organisées à la découverte du patrimoine local et avec l'aide de l'archiviste communale.

Le château recèle des trésors d'enseignement : sa construction rationnelle basée sur des principes militaires stricts, ses importantes et extravagantes transformations...

Au-delà, cela a été l'occasion d'affûter le regard des élèves sur l'ensemble de leur territoire, sur l'importance

du site (relief, rivière et route au fond du vallon, organisation et évolution urbaine). A l'école Anatole France, située en centre ville, les élèves ont enquêté pour découvrir les développements urbains successifs, depuis la création du château jusqu'aux bâtiments publics représentatifs de l'architecture du XXe siècle : la mairie, la halle et le centre culturel. Les classes de l'école Marcel Pagnol ont comparé leur quartier du «Val des 4 pignons», datant de 1970 avec le centre ville historique.

Ces actions ont été intégrées au programme d'enseignement. Des expositions et des journées portes ouvertes ont été l'occasion de présenter les travaux aux parents.

Etudiants ayant participé à ces actions : Julie Colin, étudiante en histoire de l'art ; Caroline Simon et Cyrielle Bufferne de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles.



Visite dans le village de Beynes

les générations futures

LE GUIDE ACADÉMIQUE «RENCONTRE»

L'inspection académique publie chaque année un guide à l'attention des enseignants des premier et second degrés afin de leur permettre de développer une démarche artistique et culturelle dans leurs projets d'établissement. Il recense et décrit l'ensemble des actions réalisées au cours de la précédente année scolaire, les différents dispositifs mis à disposition et donne l'occasion à chaque structure partenaire de proximité de présenter ses domaines de compétence et l'accompagnement qu'il propose aux établissements.

TRANSMETTRE L'ARCHITECTURE

«Transmettre l'architecture» était le thème du congrès de l'Union internationale des architectes à Turin en juin et juillet 2008. L'association Territoires et Enseignement qui regroupe à parité des CAUE et des établissements d'enseignement supérieur comme lieu d'échanges, a publié avec le CERTU un ouvrage regroupant des expérimentation de médiation sur l'architecture et le paysage proposées par les CAUE, dans toute la France. Les classes de ville organisées à Chanteloup-les-Vignes depuis 1998 y sont présentées.

DÉCOUVERTE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME AVEC LES CAUE

Le site www.fncaue.fr/pedagogie est un outil de dialogue entre enseignants et CAUE, mis en place par le pôle de ressources et de compétences de la FNCAUE «pratiques pédagogiques auprès des jeunes».

LES ENFANTS DU PATRIMOINE

Vendredi 19 septembre 2008

Conçu et organisé par l'Union régionale des CAUE IdF, en partenariat avec la DRAC IdF et le Centre Pompidou, le programme de visites des «Enfants du patrimoine» permet pour la 7^{ème} année consécutive, aux jeunes franciliens et à leurs enseignants, d'apprendre à voir leur environnement, dans des conditions privilégiées

Cette année, le programme comptait plus de 280 lieux de visite grâce à l'implication de nombreux partenaires. L'Inspection académique des Yvelines a soutenu cette manifestation en diffusant l'information auprès des enseignants.

Dans les Yvelines, 25 visites étaient proposées dont 4 animées par le CAUE (Villa Carré à Bazoches-sur-Guyonne, Gare des Chantiers à Versailles, Église Notre-Dame du Chêne et l'ancien bourg à Viroflay), 154 classes ont participé soit 4000 élèves environ.



Visite de la gare des Chantiers à Versailles

SENSIBILISER, FORMER, INFORMER

UN CENTRE DE DOCUMENTATION OUVERT À TOUS

Couvrant les domaines d'intérêt du CAUE les ouvrages, revues et publications des CAUE peuvent être consultés sur demande préalable. Une sélection sur la maison individuelle et l'architecture écologique peut, par exemple, aider les personnes qui souhaitent construire, agrandir ou réhabiliter leur habitat.

Les dossiers de **conseils aux communes** constituent une particularité du fonds documentaire. En effet, ce fonds enrichi depuis la création du CAUE comporte quelque 1000 dossiers qui appréhendent le département sous des angles et des échelles variés. Ces documents spécifiques s'adressent à un public de professionnels et d'étudiants qui viennent chercher un «éclairage» différents pour leurs travaux et recherches.

Le CAUE est sollicité régulièrement par la DDEA pour contribuer aux consultations préalables à l'élaboration des **porters à connaissance des documents d'urbanisme** (26 contributions en 2008)

La documentation est accessible gratuitement sur RV auprès de Cécile Varoquier au 01 39 07 78 37.

OBSERVATOIRE CAUE DE L'ARCHITECTURE, DE L'URBANISME ET DU PAYSAGE

<http://www.caue-observatoire.fr/observatoire/>

Ce site Internet propose un outil commun de recensement et d'analyse de la production architecturale, urbaine et paysagère. Actuellement 16 CAUE participent à ce projet qui propose des exemples de réalisations souvent peu médiatisées. Cette base de données doit évoluer en 2009 pour intégrer une charte graphique, améliorer son ergonomie de recherche et proposer une géolocalisation. Le CAUE 78 participe depuis 2008 et a mis en ligne **23 opérations du département**.

SITE INTERNET DE L'UR CAUE IDF

<http://www.urcaue-idf.fr>

Après le remaniement de la page d'accueil en 2007, le groupe de travail «documentation/site Internet» a travaillé cette année, sur la mise en place d'un **Intranet**. Ce nouveau service réservé aux membres des groupes de travail des CAUE Ile-de-France permet notamment de mieux connaître la composition des groupes de travail, de déposer des données afin de faciliter les échanges et d'envoyer un message à tous les membres d'un groupe. Cet outil propose également un calendrier et un annuaire des équipes.

Parallèlement, l'**ABCdaire du particulier** s'est enrichi de trois autres fiches : OPAH, DPE et Projet de construction.

En 2008, le site a enregistré environ **390 000 connexions**.

PORTAIL DOC AUE

<http://www.archi.fr/docauae/>

DOC@UE est né de la volonté commune des documentalistes de mettre en place un outil de mutualisation, libre d'accès, capable de recevoir des données issues de logiciels différents. Ce portail vous permet d'accéder aux **fonds documentaires de plusieurs CAUE**.

18 CAUE participent au projet et le font évoluer pour le rendre plus ergonomique et plus simple d'utilisation. Plusieurs niveaux de recherche sont proposés : recherche simple et recherche avancée, à des échelles géographiques différentes (département, région, France).

SITE INTERNET DU CAUE

<http://www.caue78.com>

En 2008, la rubrique thématique du site s'est enrichie de cinq articles traitant de l'architecture, du paysage, du patrimoine, de l'urbanisme et du développement durable. Ils occupent une strate intermédiaire dans l'arborescence du site, entre des introductions générales et des fiches d'opérations à venir.

Le texte sur l'**architecture** situe l'acte de construire dans une démarche progressive initiée à partir d'un site et d'un programme, pour produire, non pas des objets isolés, mais un nouvel élément d'un tout : quartier, ville, paysage.

La notion de **patrimoine** dépasse les monuments dits historiques. Étendue aussi bien aux implantations industrielles qu'aux lavoirs et puits d'un village, elle est abordée comme une interrogation : que conserver, comment et pourquoi ? Et étudiée à trois échelles : celle du grand territoire, de la structure urbaine et du bâti.

Traduction d'une montée en complexité des activités humaines, les **paysages** quotidiens des Yvelines sont en pleine mutation. Ils subissent de plein fouet les conséquences de l'étalement urbain et d'une fragmentation des décisions (infrastructure, équipements,...) qui le façonnent. Raisonner l'urbanisation à partir des espaces ouverts est une des priorités du CAUE, pour favoriser un développement harmonieux et durable.

Les missions concernant l'**urbanisme**, abordées en accordant une priorité à la lutte contre l'étalement urbain, sont replacées dans le cadre d'un projet de territoire et dans une démarche globale permettant de saisir à l'aide d'un diagnostic toutes les ressources d'un site et d'en clarifier les enjeux. Une synergie de tous les acteurs de son développement et un croisement des questions (commerce, logement, mobilités) et des échelles sont recherchés.

Les questions posées au CAUE relèvent la plupart du temps des 4 thématiques précédentes, auxquelles la durabilité, acception qui dépasse largement la seule préservation de la biodiversité, apporte une toile de fond, et une dynamique particulière. Réinterroger les besoins, recourir aux ressources locales et circuits courts, mutualiser les usages et raisonner en coût global sont des changements que le CAUE contribue à faire advenir.

21 600 visiteurs environ en 2008

ARCHITECTURE DU XX^{ÈME} SIÈCLE, UNE EXPOSITION ITINÉRANTE

Cette exposition, créée en 2003, est prêtée aux communes et aux établissements scolaires qui en font la demande.

Elle retrace à travers 22 panneaux l'évolution du cadre de vie dans le département et représente un support de sensibilisation accessible à un large public. Le CAUE propose une conférence de présentation et met à disposition un carnet pédagogique pour la visite.

La gare des Chantiers en 1932
André Ventre, architecte



ACCOMPAGNER *les maîtres d'ouvrage ...*

Plusieurs types de conseils aux particuliers sont donnés par le CAUE 78 : conseils aux communes, conseils aux particuliers lors des permanences ou par téléphone et conseils thématiques. Les conseils aux communes s'inscrivent dans une vision globale de « projet de ville » ou de « projet de territoire » et se fondent sur un travail d'étude préalable. Les conseils aux particuliers s'adressent également aux constructeurs ou maîtres d'œuvre ayant un projet dans les Yvelines. Ils sont gratuits. Ils doivent être donnés, de préférence en amont du dépôt de permis de construire, de manière à s'inscrire dans un dialogue pédagogique avec les conseillers du CAUE. Les conseils thématiques portent sur des sujets spécifiques et répondent à des exigences de qualité élaborées conjointement par les différents partenaires concernés. Ils concernent par exemple des gîtes ruraux, la conception bioclimatique, l'emploi d'énergies renouvelables...

LES CONSEILS AUX COMMUNES

Les conseils aux communes portent essentiellement sur l'accompagnement de la transformation des centres anciens et des quartiers pavillonnaires, opérations de valorisation ou d'extension. Toute liberté architecturale est laissée pourvu que le projet établisse un dialogue avec son contexte et prenne en compte les occupations successives et la mémoire du lieu.

En 2008 les communes de Buc, Carrières-sous-Poissy, les Mureaux, Maurepas, Noisy-le-Roi et Viroflay ont bénéficié de 140 conseils.

Conseil à Carrières-sous-Poissy : vers une démarche vertueuse

Le conseil se fonde sur une étude préalable réalisée par le CAUE sur le centre ancien. Le document d'urbanisme édicte des règles minimum qui sont des limites à ne pas dépasser, en aucun cas des mesures pour dimensionner les ouvrages.

Le projet s'élabore dans une démarche concertée. Un rendez-vous commun est organisé entre le pétitionnaire, l'instructeur des permis de construire et l'architecte conseiller du CAUE dès l'origine du projet. Puis des rencontres ont lieu, autant de fois que nécessaire, pour enrichir le projet et accompagner le pétitionnaire dans ses choix tout au long du projet. Tous les aspects sont regardés en même temps : souhaits du propriétaire, projet politique, respect du règlement, qualité urbaine et architecturale.

Ainsi, chaque projet est ancré dans le récit commun de la ville et situé à l'échelle du centre ancien ; il n'est plus isolé, il fait partie d'un tout conduit dans la durée.



Construction de 60 logements à Carrières-sous-Poissy - Simon Vignaud, architecte

LES CONSEILS AUX PARTICULIERS

Vers une conscience du territoire partagé

Les conseils aux particuliers sont donnés de préférence en amont de l'instruction des permis de construire et répondent à des demandes portant sur des objets et des échelles très diverses (lecture d'un document d'urbanisme, potentialités d'un terrain, construction d'une maison ou d'une extension, création d'une ouverture, construction écologique, économies d'énergie...).

Le moment du conseil est un temps d'écoute, de dialogue et d'échange pédagogique avec le pétitionnaire. Il permet d'aller au-delà du projet lui-même et de débattre. Le conseil inscrit toujours le projet dans une démarche globale et fait prendre conscience au particulier qu'il fait partie d'un territoire commun qu'il partage, qu'il doit tenir compte de l'espace collectif au-delà de sa demande individuelle. Etre bien chez soi, c'est aussi être bien avec les

autres. Concevoir en regardant d'abord autour de soi, admettre des règles communes, définir une posture vis-à-vis de son environnement, composer avec les voisins, plus largement avec le paysage afin de s'ouvrir à la nouveauté, de rejeter les idées reçues et de s'ancrer durablement et harmonieusement dans un lieu. Les règlements pourront peut-être se faire alors plus légers et une nouvelle conscience collective pourra se construire.

Des renseignements concernant des questions juridiques ou techniques peuvent également être donnés.

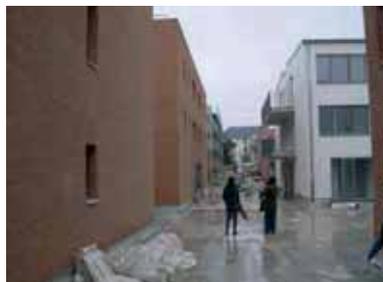
Un renvoi vers l'**ADIL 78** et l'**ABCdaire du site de l'URCAUE Ile-de-France** : www.urcaue-idf.fr est proposé dans certains cas.

AUTRES THÉMATIQUES

Les conseils thématiques portent par exemple sur la faisabilité de création de **gîtes ruraux** : **7 ont été vus 2008**.

Conseil à Maurepas : une démarche environnementale

La commune de Maurepas, engagée depuis plusieurs années dans des objectifs de développement durable, a reconduit la mission de conseil du CAUE afin de favoriser l'éco-construction sur son territoire. Des permanences, tenues en partenariat et en complémentarité avec l'Agence locale de maîtrise de l'énergie de Saint-Quentin-en-Yvelines, développent une démarche environnementale concernant aussi bien les constructions neuves, les réhabilitations ou l'intégration architecturale des équipements liés aux énergies renouvelables. Ces conseils permettent de penser le projet dans un pas à pas, en déplaçant parfois les priorités : isoler avant d'équiper, privilégier des solutions passives plutôt que des techniques sophistiquées, employer des matériaux écologiques, renouvelables et si possible locaux... Ces conseils sont aussi l'occasion de révéler au particulier l'intérêt architectural de son patrimoine et d'y porter attention. **30 conseils en 2008**.



Construction de 60 logements à Carrières-sous-Poissy - Simon Vignaud, architecte

ACCOMPAGNER *les maîtres d'ouvrage ...*

« Limiter l'étalement urbain » est une conviction que porte le CAUE lors de ses conseils : il s'agit d'éviter de continuer à considérer l'espace libre comme un espace destiné à la construction. L'enjeu est souvent de construire de nouveaux paysages en tenant compte de tous les potentiels souvent oubliés ou trop négligés. Le « projet », urbain comme architectural, doit s'appuyer sur une connaissance fine du territoire et de son fonctionnement pour répondre judicieusement à la question : où et comment se développer ? Pour les communes et les intercommunalités, être maître d'ouvrage de façon occasionnelle est souvent compliqué. Les difficultés rencontrées sont multiples : connaître les procédures appropriées, établir un bon programme, choisir le site le plus adapté, trouver des maîtres d'oeuvre... Accompagner les acteurs dans ces choix n'a de sens que si l'intervention se situe le plus en amont possible des réflexions. L'intervention du CAUE est l'occasion d'offrir aux élus un regard nouveau et distancié sur leur commune, son environnement et son histoire. C'est également leur faire partager des expériences innovantes et créatives et les encourager dans cette voie.

FORMATION SUR LES DOCUMENTS D'URBANISME ET LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

Le CAUE propose aux communes de les accompagner durant l'élaboration de leur document d'urbanisme. Cet accompagnement, dans la durée, fait l'objet d'une convention. Il débute par une formation dans un objectif de connaissance partagée. Celle-ci est destinée aux élus et techniciens territoriaux ; elle peut être proposée plus largement à l'ensemble de la population, dans le cadre de la concertation, dont elle constitue alors le premier maillon.

Cette formation, adaptée à la commune concernée, démontre deux idées fortes : l'élaboration du document d'urbanisme est l'occasion pour les élus d'élaborer leur projet de territoire ; répondre aux enjeux environnementaux liés au réchauffement climatique, est désormais incontournable.

La conception de l'urbanisme a été profondément modifiée ces dernières années : la loi SRU permet de prendre le contre-pied de la vision fonctionnaliste qui a généré un urbanisme de zonage, opposant secteurs de protection forte et zones de développement peu maîtrisé.

Il est désormais indispensable de penser le développement local en lien étroit avec le territoire dans lequel il s'inscrit, en s'appropriant les ressources locales, dans une attention forte aux enjeux environnementaux, pour que la ville de demain soit la ville de tous.

Liste des communes faisant l'objet d'un suivi de leurs documents d'urbanisme : Davron, Fourqueux, Galluis, Juziers, Louveciennes, Neauphle-le-Château, Orgerus, Prunay-en-Yvelines, Rambouillet et Viroflay.

dans la programmation urbaine



Andrésy - vue depuis la sente du Haut des Clos

Réflexions sur l'aménagement du coteau d'Andrésy

La municipalité d'Andrésy a souhaité réfléchir au devenir du **secteur des coteaux** qui avait été une ZAC il y a 15 ans, abandonnée depuis. Andrésy appartient à un site remarquable à la confluence du Vexin, de l'Oise et de la Seine, en belvédère sur la boucle de Chanteloup et la vallée de la Seine et en limite du Vexin bordé par la forêt de l'Hautil. Après avoir analysé le projet envisagé auparavant, qui apportait un grand nombre de logements «plaqués» sans considération pour ce site très particulier, les architectes et paysagistes du CAUE ont cherché à qualifier ce lieu, à la fois dans sa relation au grand paysage ; en regard de sa situation au bord d'une route très circulée (la RD 55 reliant Poissy à Conflans-Sainte-Honorine) ; vis-à-vis de son histoire d'ancien territoire de vergers et également en relation avec le village déjà éclaté en plusieurs pôles, marqué par le parcours du train dans un coteau pentu où existent peu de franchissements.

Faut-il urbaniser cet endroit au regard des continuités naturelles majeures et comment les maintenir entre l'Hautil et la Seine ? Comment envisager l'agriculture de ce coteau ? **Comment urbaniser sans perdre la qualité de ce lieu ?** Et aussi comment créer un lieu vivable malgré la route ?

Autant de questions primordiales pour lesquelles des hypothèses de réponses sont lancées :

- S'étager en terrasses successives le long d'un **axe belvédère** : dans le PLU, un point de vue a été repéré et protégé, mais les points de vue sont multiples à chaque étage et ne se résument pas à un seul point. Conserver ce rapport au paysage permet d'imaginer un espace libre central, un belvédère sur plusieurs niveaux qui aurait également l'avantage de maintenir la relation entre le bas (le village) et le haut du coteau (l'Hautil).

- Traiter la route en **parkway** en imaginant une avenue-parc, promenade urbaine autour de laquelle vivre
- Créer un **quartier «nature»** s'enracinant sur le site sans s'étaler sur le coteau
- Préserver les **continuités des espaces naturels**, imaginer de nouvelles formes d'agriculture plus proches de la ville et constituer une armature végétale structurante.



Carte des espaces agricoles naturels et forestiers

PROMOUVOIR LA DENSITÉ ET LA DIVERSITÉ DES FORMES URBAINES

La densité et la diversité des formes urbaines sont deux sujets sur lesquels les citoyens doivent aujourd'hui être sensibilisés. A l'occasion de l'élaboration de PLH ou de SCOT, le CAUE est invité à organiser des débats autour de références illustrées.

Les exemples choisis dans les Yvelines, mais aussi en Ile-de-France et à l'étranger permettent de comparer les densités en ville et en milieux périurbains. L'urgence climatique impose des formes urbaines plus compactes que celles qui sont construites en extension urbaine depuis les années 70, de plus les documents d'urbanisme intégrant des dimensions environnementales encouragent des formes, des techniques et des matériaux de notre temps (toitures végétalisées, intégration de l'énergie solaire dans l'architecture, bois dans la construction...).

Présentation devant le conseil municipal d'Ablis.

Groupe de travail sur l'habitat dans le cadre du SCOT Sud Yvelines.

ACCOMPAGNER *les maîtres d'ouvrage ...*

ETUDES URBAINES

... avec l'établissement public foncier des Yvelines
CAUE et EPFY ont mis en place un partenariat adapté à leurs compétences respectives et aux demandes des communes dans une démarche de complémentarité.

Les trois temps de la démarche :

- Participation à la rédaction du cahier des charges destiné à retenir des maîtres d'oeuvre pour la réalisation d'une étude urbaine et d'une expertise habitat
- Participation au choix d'une équipe de maîtrise d'oeuvre (architecte urbaniste, paysagiste, économiste) pour la réalisation de l'étude
- Participation au suivi de l'étude et au comité de pilotage

Condé-sur-Vesgre

(1036 hab., 1071 ha)

Etude urbaine et étude expertise habitat

Une veille foncière pour la réalisation d'un programme d'habitat, en accord avec les objectifs du PLH intercommunal, a été mise en place par l'EPFY afin de contenir et anticiper un développement sur deux secteurs stratégiques de la commune soumis à une forte pression de la part d'aménageurs et de promoteurs. L'un des sites (le Rohart) accueillera un projet de Maison d'accueil rural pour Personnes âgées (MARPA) et une structure scolaire abritant trois classes et une cantine scolaire.

Calendrier choix de l'équipe, février 2008 - réunion de lancement, 2 juin 2008.

Equipe retenue Territoires, Sites et Cités (75)

Dammartin-en-Serve

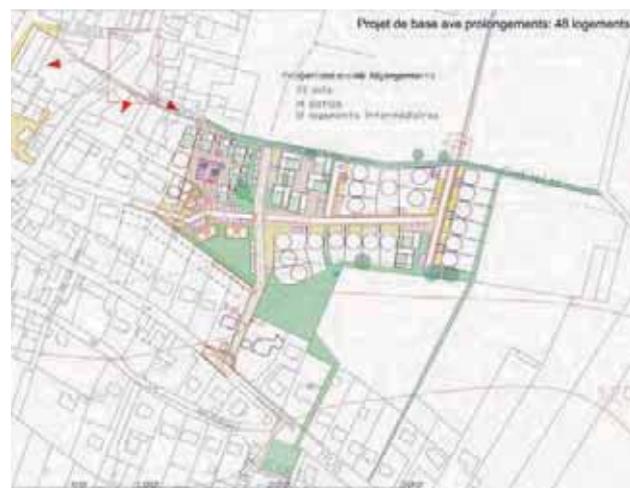
(1000 hab., 1398 ha)

Etude urbaine et étude expertise habitat

L'EPFY a acquis pour le compte de la commune un terrain classé en zone NA pouvant accueillir, conformément au diagnostic du PLH, un programme minimum de 25 logements. Une parcelle contigüe, classée en zone NC et appartenant à la commune, est intégrée à l'étude. Il s'agit de définir un programme de logements et d'adapter les règlements d'urbanisme applicables sur l'ensemble de l'emprise foncière (2,2 hectares). Un développement cohérent avec le territoire communal, adapté et durable, et une offre de logements maîtrisée et diversifiée ont été les objectifs de l'étude.

Calendrier Choix de l'équipe, 2008 - réunion de lancement, 1er septembre 2008.

Equipe retenue Girard / Lyon-Caen, architectes-urbanistes (75) avec Square Paris, socio-économiste (92)



Un nouveau quartier s'inscrit en continuité de la trame urbaine existante
Girard / Lyon-Caen, architectes-urbanistes (75)

dans la programmation urbaine

Saint Illiers-la-Ville

(278 hab., 648 ha)

Etude urbaine et étude de faisabilité technique et financière

L'opportunité d'acquérir un terrain jouxtant une opération en cours de conception menée par l'OPIEVOY, et pour laquelle le CAUE intervenait comme conseil, a été saisie par le maire. Cette acquisition, réalisée par l'EPFY, a permis de redéfinir un périmètre de réflexion et d'intégrer l'opération de logements sociaux dans le cadre plus large de l'aménagement du cœur du centre bourg de Saint-Illiers. Restructuration des équipements publics (mairie, école), réalisation d'une vingtaine de logements sociaux, de logements privés, une salle des fêtes, des espaces publics, des cheminements protégés, des ateliers municipaux, sont autant d'éléments de programmation actuellement évoqués pour mener à bien la revitalisation du centre bourg et sont matérialisés dans des hypothèses spatiales.

La suite de l'étude prévoit une visite avec les élus d'une opération de logements sociaux afin de supprimer les a priori négatifs, très fréquents, liés à ce type d'opérations et ainsi conforter le maire dans ce choix courageux.

Elus, EPFY, OPIEVOY, ABF, CAUE, constituent le comité de pilotage élargi.

Calendrier cahier des charges, novembre 2008 ; choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, janvier 2009 - réunion de lancement, 10 février 2009.

Equipe retenue Atelier Choiseul, architectes urbanistes (75) avec Valérie Patrimonio, paysagiste.



Le CAUE a défendu auprès des élus et de l'OPIEVOY, le caractère patrimonial du site et la nécessité de réaliser une étude globale - Atelier Choiseul, architectes urbanistes (75), Valérie Patrimonio, paysagiste.

ACCOMPAGNER *les maîtres d'ouvrage ...*

POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE URBAINE

L'image des Yvelines présente l'apparent paradoxe de se rattacher à la fois à celle de la «banlieue parisienne» mais aussi à un cortège de paysages naturels fameux, dont les vallées de Chevreuse, la forêt de Rambouillet ou les boucles de la Seine vers La Roche-Guyon consacrent des figures emblématiques. De ce tableau contrasté, les territoires agricoles, plus discrets, n'en occupent pas moins une grande partie de ce territoire.

L'agriculture doit-elle se maintenir dans la boucle de Chanteloup ?

Dans cette boucle de Seine, les anciennes sablières sont devenues de vastes étangs aux rives sauvages, l'ancienne décharge et les années de remblais apparaissent comme une plaine steppique, et le cœur de ce méandre est encore cultivé jusqu'à l'horizon forestier du grand massif de l'Hautail, porte du Vexin. Quel devenir pour ces espaces dans un contexte urbain qui grignote et consomme l'espace ouvert de toute part ? Et la situation n'est pas simple, car en plus des appétits urbains des communes riveraines, l'agriculture occupe des terrains longtemps pollués par près d'un siècle d'épandage d'eaux usées de la ville de Paris !

Sollicité pour la première fois en 2003 par l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France (AEV) qui voit en ce méandre de Seine une continuité naturelle, agricole et forestière d'intérêt régional, le CAUE réunit des acteurs qui n'ont pas l'habitude de partager. Son travail rend compte de l'échelle pertinente de réflexion sur le territoire et des différentes dynamiques en présence, naturelles, urbaines et industrielles, humaines...

Le projet, à partager, ouvre le champ du possible dans le maintien d'une certaine forme d'agriculture au centre de la boucle, et de son développement, «pour la construction d'un nouveau paysage».



Une entente pour le conseil régulier du CAUE à l'AEV

Depuis cette première expérience partagée, une convention d'échange et de conseil rapproche le CAUE 78 et l'AEV selon deux axes principaux.

En premier lieu, le CAUE porte l'idée de constituer une armature durable d'espaces naturels, forestiers et agricoles autour desquels le déploiement urbain pourra s'appuyer, spatialement et de façon fonctionnelle. S'appuyant sur ses connaissances de terrain et des acteurs, sur la visibilité des projets en cours, il échange avec l'AEV sur l'opportunité de lancer ou de réactiver une négociation dans un secteur déterminé ou un autre. Les échanges portent notamment sur la vallée de la Seine où la création d'une Opération d'Intérêt National rend les perspectives de mutation des territoires encore plus visibles et rapides.

Le deuxième axe d'échange concerne le montage et le contenu des cahiers des charges qui accompagnent le lancement des études périmétrales d'intervention foncière (PRIF) lancées par l'AEV, et par l'assistance au suivi de ces études. En ce domaine, le paysage s'ouvre sur la compréhension du fonctionnement de l'agriculture, dans ses données techniques, dans l'évaluation de l'évolution des structures agricoles, dans le rapport de l'agriculture à son environnement naturel ou urbain.



© BET SCURE

Le mouvement des arroseurs, le balai des camions emportant des cagettes débordantes, et les ouvriers, agricoles en nombre dans les lignes de salade, indiquent une activité intense. La production de salade alimente largement les marchés d'Ile-de-France.

L'évolution de l'agriculture et des paysages dans la boucle de Montesson

La qualité des paysages de la boucle de Montesson tient à son espace ouvert central, qui relie d'un côté l'horizon de la Terrasse de Saint-Germain-en-Laye et de l'autre celui des gratte-ciel de la Défense. Lien dans l'histoire de ce territoire et lien d'espace dans ce contexte urbain, cette plaine agricole enrichit le tableau de ses variations maraîchères.

Mais l'horizon intermédiaire, celui des villes en limite, indique une dynamique d'expansion non maîtrisée et chaotique. Le maraîchage manque lui aussi de place : de nouveaux entrepôts seraient nécessaires, de nouveaux accès et une meilleure compatibilité avec le réseau routier sont à inventer, un lieu de vente directe est à trouver ... Les structures agricoles sont amenées à évoluer et leur maintien dans la plaine passe par la prise en compte de ces évolutions, celle de la ville et celle de l'agriculture.

Le cahier des charges de l'étude, construit par le CAUE pour l'AEV, n'oppose pas ville et agriculture, mais propose au contraire de les rapprocher. Les actions souhaitées concernent la plaine agricole et touchent au fonctionnement même de l'agriculture, mais elles s'accompagnent aussi de mesures concernant le fonctionnement urbain de ce territoire, notamment les franges. Dans l'étude réalisée par l'Agence SCURE, l'appréhension de l'identité paysagère de la plaine, et de son devenir, mène directement aux questions d'alimentation de proximité, de continuités écologiques, de respirations urbaines et de viabilité agricole.

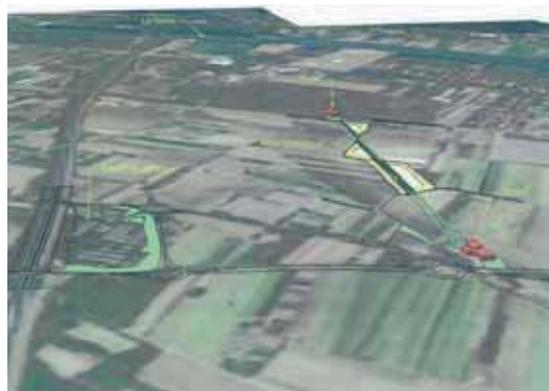
Le projet se traduit d'un côté par la mise en phase des espaces, tant urbains qu'agricoles : la localisation et l'organisation de nouveaux bâtiments agricoles, la mise en commun des projets de captage d'eau, la création d'un lieu de vente directe « vitrine » des paysages de la plaine, l'amélioration des conditions d'accès aux exploitations, la prise en compte des projets routiers, l'insertion de parcours cyclistes et pédestres. De l'autre la question épineuse des projets d'extension des villes sur la plaine agricole est négociée et compensée par la modification des contours du périmètre pré-existant. Elle s'appuie notamment sur la signature de baux à long terme pour les maraîchers. La maîtrise foncière reste donc le gage principal de stabilité pour ce projet agricole et pour ce paysage reconnu qui pourra évoluer et renforcer ses attraits.



Comprendre le fonctionnement © BET SCURE



Réhabiliter les franges urbaines © BET SCURE



Modifier le PRIF, aménager la plaine agricole © BET SCURE

ACCOMPAGNER *les maîtres d'ouvrage ...*

Le travail de conseil est particulièrement important car il porte à la fois sur la recherche d'une adéquation fonctionnelle et de l'amélioration du cadre de vie au quotidien. L'enjeu se situe dans la compréhension de la commune à mener une réflexion globale et à la pousser jusqu'au soin du détail, par le choix d'une bonne équipe de concepteurs. Le programme fonctionnel est écrit par le CAUE (pour les programmes restreints) en relation avec la commune, ou par un programmiste sélectionné par le maître d'ouvrage après publication d'un appel à candidatures.

Le conseil porte aussi sur la procédure de choix des maîtres d'œuvre appelés à intervenir ensuite. Le choix se fait souvent en utilisant la procédure adaptée prévue par le code des marchés publics après audition de 3 ou 4 équipes (architectes et/ou paysagistes) préalablement sélectionnés sur références ou par voie de concours.

L'accompagnement se poursuit parfois en assurant la coordination avec les organismes apportant des subventions (conseil général et conseil régional).

En 2008, le CAUE a conseillé de nombreuses communes :

Andrésy : étude préalable pour la création d'un nouveau quartier sur l'ancienne ZAC des coteaux, en balcon sur la Seine jusqu'à Paris ; analyse du site et des contraintes paysagères, urbaines et réglementaires, aide à la décision pour les élus avant d'engager une étude urbaine en partenariat avec l'EPAMSA.

Bréval/Neauphlette : participation à la réalisation d'un cahier des charges et organisation d'une consultation pour la restructuration des locaux scolaires.

Cernay-la-Ville : accompagnement de la commune pour restructurer un groupe scolaire dans une démarche environnementale financée par le FEDEI (fonds éco-départemental environnement et innovation) (en cours).

Châteaufort : étude préalable d'aide à la décision pour la création d'une salle des fêtes sur un terrain en périphérie ou en restructurant le domaine d'Ors ; étude préalable pour la création de logements en centre bourg (en cours).

Cresprières : étude préalable d'aide à la décision pour la restructuration des équipements autour de la mairie et de la place communale (en cours).

Emancé : réflexion sur le devenir du parc du château de Sauvage, schéma d'aménagement d'ensemble / création de 80 logements sur le site de Montlieu, avec l'OPIEVOY (en cours).

Gressey : étude préalable à l'élaboration d'un contrat rural, réflexion sur l'aménagement du centre-bourg et des équipements publics (en cours).



Tacoignières © CAUE 78



Chevreuse © CAUE 78



Mantes-la-Jolie © CAUE 78

Porter attention à la qualité des espaces publics même les plus quotidiens

la programmation urbaine, paysagère, d'équipements ou d'espaces publics

Hermeray : étude préalable pour la restructuration des équipements communaux, mairie et école et la construction de logements (en cours).

Mareil-Marly : accompagnement de la commune dans la restructuration de son site scolaire et ses projets de densification et de construction de logements ; étude préalable d'aide à la décision (en cours).

Méré : accompagnement de la commune dans le choix d'un terrain pour construire 20 logements sociaux, étude préalable d'aide à la décision (en cours).

Morainvilliers : étude préalable pour la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire et aide au choix du programmiste - Menighetti (75) ; Etude préalable pour l'agrandissement de la mairie et organisation de la consultation de maîtrise d'œuvre - Atelier Bonnal/Dix-neuf architectes (78) ; création d'un local technique communal et aménagement de la place du village et organisation de la consultation de maîtrise d'œuvre - Kerosène architectes (78) (en cours).

Orcemont : étude préalable d'aide à la décision pour la création d'un lotissement dense sur un site artisanal en friche (en cours).

Orphin : étude préalable d'aide à la décision pour la réalisation de 5 logements sociaux dans une maison de bourg acquise par la commune (en cours).

Raizeux : accompagnement de la commune dans l'élaboration de son contrat rural (en cours).

Saint-Illiers-la-Ville : accompagnement de la commune pour l'agrandissement de l'école et la construction de logements par l'OPIEVOY ; conseil de la commune pour l'acquisition du site par l'EPFY, organisation de la consultation et suivre les études urbaine et de faisabilité opérationnelle - atelier Choiseul, architecte urbaniste (75) (en cours).

Verneuil-sur-Seine/La Sablière : conseil de la commune et du bailleur pour réhabiliter et densifier un lotissement pour cheminots construit dans les années 30, en plein centre ville ; suivi du travail du programmiste – Alphaville (75) (en cours).

Vicq : accompagnement de la commune dans l'élaboration de son contrat rural.

En 2008, le CAUE a conseillé d'autres maîtres d'ouvrage :

Agence des Espaces Verts de la Région IdF (AEV) : étude préalable à l'aménagement du château de Chatillon et de la ferme des Huit Routes à Rosny-sur-Seine / suivi de l'étude sur le paysage agricole de la boucle de Montesson (en cours).

stratégie Val de Seine pour l'AEV : la boucle de Verneuil, la Plaine de Montesson, le site de Rosny/Chatillon, l'axe royal de Villepreux, les boucles de Moisson et de Guernes.

Communauté de communes du Pays Houdanais (CCPH) : programme d'actions paysagères et de gestion de l'espace - Formats Paysage (Clément Briandet, paysagiste).

OPIEVOY : réflexion sur certains sites préalablement à l'organisation de concours de maîtrise d'œuvre et participation à tous les jurys (en cours).

Parc Naturel Régional du Vexin Français : participation au suivi de l'appel à projet de création de logements locatifs à haute performance énergétique (en cours).

Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse : suivi des réunions pour la nouvelle charte / participation au groupe de pilotage pour la réalisation d'un «Guide méthodologique pour la mise en oeuvre d'opérations d'urbanisme, répondant aux objectifs d'économie de l'espace, de mixité sociale et de mixité habitat-activités» / participation à un groupe de pilotage sur le foncier / participation à un groupe de travail sur l'urbanisme (en cours).

Communauté de communes des deux Rives de la Seine (CC2RS) : aide à la mise en place et au développement d'une filière d'éco-construction (en cours).

Mission de préfiguration de l'OIN de Saclay : participation au comité de pilotage (en cours).

ACCOMPAGNER *les maîtres d'ouvrage ...*

DÉFINIR UN PROJET D'ENSEMBLE COHÉRENT

Engager un projet de construction d'équipement public nécessite une réflexion préalable. Une définition précise des besoins est indispensable pour élaborer un programme adapté puis choisir un site apte à l'accueillir.

Si la réponse aux besoins spécifiques liés à cet équipement est primordiale, le projet peut être aussi l'opportunité de dynamiser un lieu (voir le cas de la commune de Châteaufort), restructurer et requalifier un centre-bourg, libérer des terrains pour un meilleur usage (voir le cas de la commune de Morainvilliers).

Chaque projet présenté a été abordé dans une réflexion globale aussi bien urbaine, architecturale, qu'environnementale, énergétique, et sociale.



Aménager une salle à proximité du cœur du village

Châteaufort

(1480 hab , 488 ha)

Construction d'une salle des fêtes

L'accompagnement par le CAUE du projet de construction d'une salle des fêtes a permis de préciser les besoins de la commune mais aussi de révéler l'importance du choix du site.

Deux sites étaient envisagés par la commune. L'un en lisière du centre-bourg, l'autre excentré dans un domaine patrimonial et «naturel».

Deux scénarios ont été envisagés correspondant à deux postures : réaliser un bâtiment à proximité du cœur du village et conforter la centralité du bourg, ou bien réhabiliter une pièce importante du patrimoine de Châteaufort, excentrée certes mais occasionnant la revitalisation de ce site et plus largement de cette partie du territoire de la commune. Dans un cas, construire un nouveau bâtiment, dans l'autre réinvestir un bâtiment et l'agrandir.

Le CAUE a exposé les atouts propres à chaque site, leur potentiel de valorisation et les incidences sur l'orientation de la politique culturelle de la commune. Un économiste a réalisé ensuite une estimation des deux propositions et la commune étudie actuellement les deux scénarios.



Engager la revitalisation du site par la création d'une salle culturelle.

Le Domaine d'Ors, une pièce importante du patrimoine de Châteaufort.



la programmation urbaine, paysagère, d'équipements ou d'espaces publics

Morainvilliers

(2193 hab , 724 ha)

Réalisation d'équipements

La commune a sollicité le CAUE pour l'accompagner dans la définition et la réalisation de trois projets d'équipements : réhabilitation et extension des écoles, restructuration de la mairie et reconstruction des ateliers techniques.

Le CAUE a inscrit ces projets dans une réflexion globale d'aménagement du centre-bourg permettant de relier les équipements publics, le village et le grand paysage.

Au-delà du pré-programme élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs et des utilisateurs, le CAUE a défini les principes d'organisation générale du projet en appui sur les caractéristiques du territoire :

- créer un axe structurant, une rue intérieure assurant la liaison piétonne et visuelle depuis la place du village jusqu'au restaurant scolaire et le grand paysage en articulant les éléments du programme.
- aménager l'accès aux écoles depuis la place du village par un cheminement piétonnier séquencé par des espaces d'attente et de rencontre afin de renforcer les relations avec le bourg.

- réaménager la place du village qui n'avait plus qu'un statut de carrefour. Replacer le piéton au cœur de l'espace public en acceptant d'éloigner les places de stationnement est le choix courageux fait par l'équipe municipale.

Le projet de restructuration de la mairie a deux objectifs : réorganiser les locaux administratifs et créer une nouvelle salle pour les associations.

Le CAUE a cherché également à valoriser la situation exceptionnelle dont bénéficie la mairie pour développer sa relation au paysage en ouvrant largement la nouvelle salle vers le parc communal.

La reconstruction des ateliers techniques en lisière du bourg a permis une utilisation plus fonctionnelle de ces locaux et d'accueillir sur les terrains libérés un programme mieux adapté au lieu : réalisation de logements et de commerces à proximité des écoles réorganisées.

Le bâtiment tirera parti de sa situation en lisière de forêt par une architecture de bois et la réhabilitation d'une ruine intégrée dans le projet.

Pour chacun des projets, le CAUE a organisé le choix des équipes de maîtrise d'œuvre, puis a conseillé la commune sur les projets architecturaux.

Les architectes ont suivi les hypothèses préconisées par le CAUE.

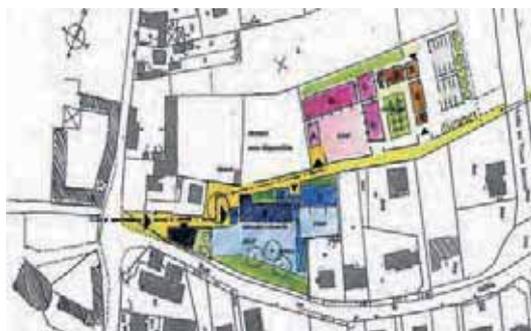


Schéma de principe



Plan masse A5A, architectes



ACCOMPAGNER *les maîtres d'ouvrage ...*

Achères

Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction de l'espace de l'entreprise et de l'emploi

Maître d'ouvrage : commune d'Achères

Colboc & Franzen, architectes (75) Lauréat / Robert Bernard Simonet, architecte (75) / DeSo Defrain-Souquet, architectes (75) / Jean-Christophe Tougeron, architecte (75).

Breval

Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction du centre de secours

Maître d'ouvrage : Conseil général des Yvelines
Hesters-Oyon, architectes (75) Lauréat / Emmanuelle Colboc, architecte (75) / Jean Dubus, architecte (75)

Bréval

Appel d'offre pour la restructuration du groupe scolaire : étude de programmation

Maître d'ouvrage : SIVOS Bréval-Neauphlette
FOSSARD-MAU architectes (75) Lauréat

Carrières-sous-Poissy

Marché de définition pour une nouvelle centralité à Carrières-sous-Poissy

Coignières

Concours de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration et l'extension de la mairie

Maître d'ouvrage : commune de Coignières
Pierre-Louis FALOCI, architecte (75) / Atelier Novembre (75) / Gilles BARRE, architecte (75) / CALK-M, architecte (75) / En cours

Émancé

Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction de 80 logements exemplaires en Haute Qualité Environnementale au domaine de Montlieu

Maître d'ouvrage : OPIEVOY
COLBOC & FRANZEN architectes et Bertrand PAULET paysagiste (75) Lauréat / Sanei HOPKINS, architecte (UK), Cap Terre, paysagiste (78) / DAU-FRESNES-LE GARREC architectes et Laurence JOUHAUD paysagiste (75) / Pascal GONTIER architecte et SLGP paysagiste (75).

Houilles

Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction de 25 logements, 120/122, avenue Henri Barbusse

Maître d'ouvrage : OPIEVOY
Bruat, architecte (75) Lauréat / Atelier d'architecture JAHEL (94) / Agence PELLEGRIN architectes (93) / TRUEL-LE architectes (94)

Limay

Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés mentaux

Maître d'ouvrage : Syndicat intercommunal des établissements pour handicapés du Val de Seine
ZUNDEL & CRISTEA, architectes (75) Lauréats / Fabienne BULLE, architecte (92) / AD QUATIO, architectes (75) / François NOËL, architecte (67)

Limay

Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction de 30 logements rue de la Source

Maître d'ouvrage : OPIEVOY
OLLGA architecte (75) Cap Terre paysagiste (78) Lauréats / B612 architecte paysagiste (77) / TOURY-VALLET, architectes (75) / Studio NEMO (75)



Viroflay - bibliothèque - Pierre Riboulet & Bruno Huerre, architectes

lors des jurys de concours

Mantes-la-Ville

Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un pôle nautique sur la ZAC Mantès Université
Maître d'ouvrage : communauté d'agglomération de Mantès-en-Yvelines (CAMY)

Marc MIMRAM, architecte, (75) Lauréat / FEICHTINGER, architectes (75) / BVL architecture (75) / SERERO, architectes (75)

Maulette

Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un nouveau groupe scolaire

Maître d'ouvrage : Syndicat intercommunal scolaire, groupement de Houdan

ESPACE APUI architectes (75) Lauréat / GOUDENEGE architecte (75) / MULLER (75) / Projet sans suite



Viroflay - bibliothèque - vues intérieures

Morainvilliers - Bures

Procédure adaptée pour le choix d'un programmeur pour la construction d'une école maternelle, de la restauration scolaire et réhabilitation/extension de l'école élémentaire existante

Maître d'ouvrage : commune de Morainvilliers ; accompagnement : CAUE 78

MENIGHETTI (75) Lauréat

Morainvilliers - Bures

Procédure adaptée pour le choix d'un maître d'oeuvre pour l'extension de la mairie

Maître d'ouvrage : commune de Morainvilliers ; accompagnement : CAUE 78

Atelier BONNAL dix neuf architectes (78) Lauréats / ODDB architectes (75) / BT3Z architecture (93)

Morainvilliers - Bures

Procédure adaptée (MAPA) pour le choix d'un maître d'oeuvre pour la construction des locaux techniques communaux

Maître d'ouvrage : commune de Morainvilliers ; accompagnement CAUE 78

KEROZENE architecte (78) Lauréat

Morainvilliers - Bures

Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une école maternelle, de la restauration scolaire et réhabilitation/extension de l'école élémentaire existante

Maître d'ouvrage : commune de Morainvilliers ;

Programmeur : Menighetti ; accompagnement CAUE 78

A5A architectes (75) Lauréats / CHESNOT & LEPIC, architectes, (78) / Hélène FRICOUT-CASSIGNOL, architecte (75)

Les Mureaux

Concours pour la réhabilitation, résidentialisation et démolition de qualité environnementale. Quartier Bécheville ; résidence les Noyers et les Genêts.

Maître d'ouvrage : OPIEVOY

AURE Conseil architecte et paysagiste (75) Lauréat / APIA architecture et Mélanie DREVET paysagiste (75) / ITHAQUES architectes (91) et Vincent PRUVOST paysagiste / GROBON et METOPE architectes et D&H paysagiste (92) / Gorka PIQUERAS architecte (94) et Philippe HILAIRE paysagiste (78).

Versailles

Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction de 18 logements pour personnes âgées, 12 pour étudiants et 1 local associatif, allée des jardins et Porte des jardins (quartier de Jussieu).

Maître d'ouvrage : Versailles habitat

FRESH architecture (75) Lauréat / Augustin FAUCHEUR, architecte (75) / Olivier GAHINET, architecte (75)

Versailles

Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction de 17 logements PLUS - 27/29 rue de la Ceinture à Versailles «Au temps des cerises»
Maître d'ouvrage : Versailles habitat

Projectiles architectes (75) Lauréats / Sarl BELUS & HÉNOCCQ Architectes (Guillaume BELUS et Adrien Hénocq, architectes associés) (75) / NB Architectes (Minna NORDSTRÖM & Laurence BERTIN) (75).

CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2008

Légendes

Echanger

Former, sensibiliser

Accompagner

1 organisation CAUE

2 conférence par le CAUE

3 participation du CAUE

| | DATE | | CADRE | ORGANISATEUR | |
|-----------|----------|---|---|--------------------------------|----------------|
| janvier | 22 | 3 | Rencontre SIG | CAUE 02 | |
| | 29 | 1 | Colloque 30 ans du CAUE 78 | CAUE 78 | |
| | 30 | 1 | Atelier urbanisme CAUEs | CAUE 78 | |
| février | 6 | 3 | Albums de la jeune architecture | DAPA | |
| | 7 | 3 | Albums de la jeune architecture | DAPA | |
| | 8 | 3 | Université permanente de l'AUE | CAUE 41 | |
| | 26 | 1 | Groupe PLU départemental | CAUE 78 | |
| mars | 10 | 3 | Université permanente de l'AUE | CAUE 41 | |
| | 11 | 1 | Mardi du CAUE | CAUE 78 | |
| | 12 | 3 | Université permanente de l'AUE | CAUE 45 | |
| avril | 7 | 1 | Les métiers de l'AUE | Paris Sorbonne | |
| | 8 | 3 | Evaluation étudiants | ENSA-V | |
| | 9 | 2 | Participation à la table-ronde | TECOMAH | |
| | 10 | 3 | Observatoire qualité architecturale | UR CAUE | |
| | 15 | 1 | Mardi du CAUE | CAUE 78 | |
| | 16 | 3 | Les Rubans du patrimoine | FFB | |
| | 24 | 2 | Etudiants Filière exploitation | FEMIS | |
| mai | 13 | 2 | Accompagnement communal | CAUE 78 | |
| | 16 | 1 | Les métiers de l'AUE | Paris Sorbonne | |
| | 21 | 2 | Accompagnement communal et bailleur | Commune | |
| | 22 | 2 | Accompagnement communal | CAUE 78 | |
| | 23 | 2 | Accompagnement communal | CAUE 78 | |
| | 26 | 3 | Journée des personnels | URCAUE | |
| | 27 | 2 | Soirée de la Maison de l'architecture | CAUE 78 | |
| | juin | 3 | 1 | Assemblée générale | CAUE 78 |
| | | 4 | 3 | Soutenance mémoire de Master 2 | Université SQY |
| 6 au 8 | | 1 | Formation construire autrement | CAUE 78 | |
| 19 et 20 | | 3 | Université permanente de l'AUE | CAUE 41 | |
| 24 | | 3 | Echange entre équipes | EPFY/CAUE 78 | |
| septembre | 3 au 5 | 3 | Université d'été des CAUE | CAUE 50 | |
| | 9 | 2 | Accompagnement communal | CAUE 78 | |
| | 10 | 3 | Soutenance mémoire de Master 2 | Université SQY | |
| | 11 | 1 | Ecoconception et projets de territoire | CAUE 78 | |
| | 12 | 1 | Eco-conception et projets de territoire | CAUE 78 | |
| | 15 | 1 | Séminaire d'équipe | CAUE 78 | |
| | 18 | 2 | Journée européenne du paysage | DDEA 78 | |
| | 19 | 1 | Les Enfants du Patrimoine | URCAUE | |
| | 23 | 2 | Séminaire inter-régional | DDEA/DRE | |
| | octobre | 9 | 1 | Atelier urbanisme CAUEs | CAUE 78 |
| 13 | | 4 | Grand Pari(s) de l'Île-de-France | DAPA | |
| 21 | | 2 | Accompagnement communal | CAUE 78 | |
| 24 | | 1 | Eco-conception et projets de territoire | CAUE 78 | |
| 26 | | 3 | Visite de site / Transformation | CAUE 92 / 78 | |
| novembre | 6 | 1 | Groupe départemental Energie | CAUE 78 | |
| | 8 | 2 | Forum Eco-habitat | PNR chevreuse | |
| | 18 et 19 | 3 | Université permanente de l'AUE | CAUE 41 / 17 | |
| | 21 | 1 | Eco-conception et projets de territoire | CAUE 78 | |
| décembre | 27 | 2 | Accompagnement communal | CAUE 78 | |
| | 1 | 2 | Accompagnement communal | CAUE 78 | |
| | 2 | 1 | Conseil d'administration | CAUE 78 | |
| | 2 | 2 | Accompagnement communal | CAUE 78 | |
| | 17 | 1 | Eco-conception et projets de territoire | CAUE 78 | |

| PARTENAIRES/CIBLES | LIEU | SUJET |
|---------------------|------------------|--|
| CAUEs | Laon | Les SIG dans les CAUE |
| Public CAUE | Vélizy | Lancement du film «Kaleidoscope» |
| groupe CAUE | Paris | Documents d'urbanisme et DD |
| Concours national | Paris | Commission Experts |
| Concours national | Paris | Commission Experts |
| réseau CAUE | Paris | Questionner l'étalement urbain |
| DDEA | Versailles | Cahier des charges PLU |
| réseau CAUE | Paris | Questionner l'étalement urbain |
| Tout public | Versailles | Agriculture/ville : nouveaux usages du sol |
| réseau CAUE | Orléans | Paysage et agriculture : politiques agricoles et influences |
| Master 2 | Paris | Intervention : le CAUE et l'urbanisme |
| Master 2 | Versailles | Reconversion des usines Singer à Bonnières |
| Tout public | Jouy-en-Josas | Le devenir du plateau de Saclay, point de vue des acteurs |
| DAPA | Paris | 16 opérations de logement de qualité |
| Tout public | Versailles | Agriculture/ville : nouvelles pratiques, nouveaux métiers |
| Fondation du Pat. | Le Pecq | Concours national : lauréats Ile-de-France |
| Formation continue | Paris | Formation : Construire en milieu urbain et péri-urbain |
| Conseil municipal | Viroflay | Formation : PLU et développement durable |
| Master 2 | Paris | Intervention : le CAUE et le paysage |
| Réunion publique | Verneuil | Densifier un quartier des années 30 / la Sablière |
| Conseil municipal | Ablis | Présentation : Logement et densité |
| Conseil municipal | Louveciennes | Formation : PLU et développement durable |
| Equipes CAUE | Arcueil | Vie de l'URCAUE/Création d'Ekopolis |
| Architectes | Paris | Présentation : Les Yvelines, un département durable ? |
| ENSP | Versailles | Débat autour du film "Kaleidoscope" |
| Etudiante stagiaire | Elancourt | Jessie Cartret : les ICPE |
| AUDAS | Autriche | Voyage au Vorarlberg |
| réseau CAUE | Paris | Questionner l'étalement urbain : l'économie de la ville étalée |
| Equipes | Versailles | Le conseil aux communes |
| réseau CAUE | Cherbourg | La reconfiguration territoriale |
| Conseil municipal | Davron | Formation : PLU et développement durable |
| Etudiant stagiaire | Elancourt | Fabrice Moronval : un réseau DD en Ile-de-France |
| Public CAUE | Saint-Cyr | Economie et projets de territoire |
| Public CAUE | Saint-Cyr | Energie, qualité de vie et projets d'architecture |
| Maison Carré | Bazoches | Organiser les échanges |
| Elus | Versailles | Présentation : Construire de nouveaux paysages |
| Scolaires | Département | Visites de sites patrimoniaux |
| groupe de travail | Versailles | Les franges urbaines, construire en centre ancien |
| groupe CAUE | Paris | Documents d'urbanisme et DD |
| Séminaire | Paris | Présentation des 10 équipes internationales |
| Conseil municipal | Prunay/Yvelines | Formation : PLU et développement durable |
| Public CAUE | Versailles | Programme et projets de territoire |
| Tout public | Freneuse | La maison d'un sculpteur dans une gravière |
| Organismes énergie | Versailles | Les missions ; que faire ensemble ? |
| Tout public | Châteaufort | Présentation : insérer des panneaux solaires dans le bâti |
| réseau CAUE | La Rochelle | Questionner l'étalement urbain : acteurs et représentation sociale |
| Public CAUE | Versailles | Isolation, métier et innovation |
| Conseil municipal | Galluis | Formation : PLU et développement durable |
| Conseil municipal | Carrières/Poissy | Présentation : Le centre ancien, 6 années de conseil CAUE |
| Administrateurs | Versailles | Le Développement durable dans les conseils |
| Conseil municipal | Juziers | Formation : PLU et développement durable |
| Public CAUE | Versailles | Matériau, filière et innovation |

LE CAUE EN 2009...

Les débats lancés lors du Grenelle de l'Environnement et les deux lois qui vont suivre obligent tout citoyen et donneur d'ordre à changer d'attitude face aux choix d'aménagement et de construction. Aussi le CAUE renforce encore ses conseils et ses partenariats sur ces sujets cruciaux. L'animation du réseau d'acteurs à forte conscience environnementale est aussi une priorité.

ECHANGER

Un guide sur les acteurs du conseil en énergie

Parce qu'un conseil architectural isolé n'a pas de sens, le CAUE réunit régulièrement l'ensemble des acteurs du conseil en énergie sur le département. L'objectif est de mutualiser les pratiques et d'optimiser ainsi les interventions de tous. Des plaquettes de sensibilisation seront réalisées à destination des particuliers et des élus.

Ekopolis

L'URCAUE d'Ile-de-France porte Ekopolis, «pôle de ressources francilien pour l'aménagement et la construction durables» en association avec les CAUE, l'ADEME, la Région Ile-de-France, l'ARENE, la DIREN et la DREIF.

Ce pôle a pour vocation de rassembler les acteurs régionaux afin de susciter et d'aider leurs réflexions sur ces sujets et d'accompagner la mutation de leurs pratiques vers l'exemplarité. A destination des maîtres d'ouvrage et des professionnels, l'objectif est d'analyser et de rendre compte d'expériences innovantes, d'organiser en réseau des formations, et de mener des expérimentations avec les acteurs locaux. Les partenaires sont invités à s'associer au projet.

Lancement officiel d'Ekopolis, le 17 juin 2009, à la Cité de l'architecture et du patrimoine.

www.ekopolis.fr

«Kaléidoscope, une promenade sur les limites des villes»

Ce formidable outil qu'est le film, tout à la fois poétique et technique, permet d'organiser des débats sur la construction du département dans les 20 ans à venir. L'ensemble des contributions alimente les conseils et réflexions et sert de trame à une future publication.

Grand Pari(s)

Une proposition est faite par l'URCAUE au Syndicat Paris Métropole afin d'animer des débats entre élus et citoyens en Ile-de-France.

TRANSMETTRE

Les Mardis du CAUE

Les séances se structurent autour de plusieurs thématiques : «Matériaux, moteurs, mémoire» privilégie les rencontres d'acteurs des filières à développer aux niveaux département et régional, bois, isolation écologique... ; des visites d'opérations et des conférences abordent le thème «logement, densité et qualité architecturale».

Observatoire de la qualité architecturale : le logement

Les critères communs développés dans cet observatoire d'Ile-de-France sont utilisés comme cadre pour les retours d'expérience proposés par Ekopolis.

Une exposition de l'observatoire sera organisée en juillet à Paris avec le soutien de la DRAC IdF.

Un séminaire à destination des promoteurs privés et bailleurs sociaux est prévu fin 2009 soutenu par le Ministère de la culture.

Eco-conception, éco-construction et projets de territoire

La qualité des intervenants et des contenus de l'ensemble de la session imaginée par le CAUE 78 sert de support à une formation régionale organisée collectivement par les CAUE dans le cadre d'Ekopolis, à partir de septembre 2009.

Autres formations organisées par le CAUE

- Le 2 juillet, lors de l'Université de l'UMY, «urbanisme durable» proposée aux élus et table-ronde sur l'énergie et l'aménagement.
- «Le développement durable», à destination des élus de la CASQY, en collaboration avec la Maison de l'environnement.

animer un réseau d'acteurs impliqués dans l'environnement

Une nouvelle image
pour le CAUE en 2009



ACCOMPAGNER

Les 4 thèmes de travail choisis depuis 2005 restent des enjeux centraux pour l'aménagement de l'espace et la qualité de la vie quotidienne et pour les partenaires régionaux et départementaux :

- Le logement
- L'accompagnement des documents d'urbanisme
- Le paysage et l'agriculture
- Les équipements

Ils sont déclinés à toutes les échelles aussi bien en conseil simple qu'en accompagnement des collectivités ou d'autres partenaires (bailleurs, par exemple) en partenariat avec l'URCAUE et la Fédération nationale des CAUE.

Le CAUE élabore un document pédagogique à destination des élus sur l'urbanité à retrouver dans l'habitat groupé contre les lotissements lâches et l'habitat diffus.

L'accompagnement du contenu des PLU se poursuit par des formations collectives proposées sur des bassins géographiques et une attention particulière à la simplification des règlements pour accueillir une plus forte densité et des formes architecturales diversifiées. L'accompagnement des PLH et des SCOT s'intensifie. Le CAUE élabore également une grille de lecture pour l'élaboration des documents d'urbanisme, en collaboration avec la DDEA.

L'université permanente de l'AUE et le réseau CAUE mènent deux actions :

- Organisation, en mai 2009, de la **Semaine Agriculture et Paysage** imaginée avec l'appui du Ministère de l'agriculture. Les CAUE 77 & 78 coproduisent à cette occasion «**Portrait d'ares**», série de témoignages

d'acteurs ruraux ou périurbains dans leur territoire et dans leurs paysages, support de débats dans toute la France.

- Poursuite des réflexions sur la question «**comment questionner l'étalement urbain ?**» et réalisation d'un ouvrage mêlant textes théoriques et applications sur le terrain, pour le début 2010.

La qualité environnementale des constructions se matérialise par une collaboration avec le FEDEI, et le suivi de nombreux projets.

Un partenariat s'organise avec la Communauté d'agglomération des 2 rives de la Seine pour encourager la **filière d'éco-construction**, accompagner la nouvelle Agence locale de l'éco-construction de Chanteloup et les projets de ce territoire : aide à l'animation de l'ALEC et ouverture d'une permanence conjointe architecturale et en énergie, avec Energies solidaires.

LA COMPOSITION DU CAUE ...

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Alain SCHMITZ, vice-président du conseil général, délégué à l'urbanisme et à la politique du logement, Ancien Sénateur

Représentants des collectivités locales

Pierre AMOUROUX, Conseiller général, délégué aux forêts, président de la commission urbanisme et environnement ; Jean-Louis BARTH, Conseiller général, Maire d'Ablis, président de la CAPY ; Olivier DELAPORTE, Conseiller général, Maire de la Celle-Saint-Cloud ; Catherine PÉRICARD, Conseiller général, déléguée à la diffusion théâtrale et culturelle ; Serge THIBAUT, Conseiller général, Maire de Flins-sur-Seine

Représentants des services de l'Etat

Joël-René DUPONT, Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'éducation nationale ; Paul TROUILLOUD, Chef du Service départemental de l'architecture et du patrimoine ; Colas DURRLEMAN, Directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture

Représentants des professions concernées

Michel COLOMBELLE, Président de la Fédération des entrepreneurs du bâtiment des Yvelines ; Maurice DELACOURCELLE, Représentant le Conseil régional de l'Ordre des architectes ; Jean-Marc DUTRÉVIS, Président du Syndicat des architectes des Yvelines

Personnes qualifiées

Françoise GOURON-MURADOR, Vice-Présidente de l'Union des amis du PNR du Vexin français ; Bernard WELCOMME, Directeur de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles

Membres élus par l'Assemblée Générale

Colette AUBRY, Représentante de la Chambre des métiers des Yvelines ; Gérard COMAS, Maire-adjoint de Rambouillet ; Roland PREDIERI, Architecte ; Claude VALLEE, Représentant de la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France ; Pascal LAZERAND, Maire d'Épône ; Jean-François MUCHERIE, Maire-adjoint d'Orgerus

Membres associés

Michel BREITEL, Maire de Davron

Représentant du personnel

Pascale d'ANFRAY-LEGENDRE, Architecte-urbaniste conseiller du CAUE 78

— — — — — *au 31 décembre 2008* — — — — —

L'ÉQUIPE

Permanents

Elisabeth ROJAT-LEFEBVRE, directrice, architecte-urbaniste
Annick MARTINAT, assistante de direction
Cécile VAROQUIER, documentaliste
Pascale CZOBOR, chargée de mission développement durable
Anne DEMERLÉ-GOT, architecte - journaliste
Pascale D'ANFRAY-LEGENDRE, architecte-urbaniste
François ADAM, paysagiste-forestier
Hélène BOUISSON, architecte
Annie BOYER, architecte
Christelle LOUVET, architecte
Bruce PLANCKE, architecte
Didier RENARD, architecte

Vacataires

Yves BRANGIER, architecte-urbaniste
Valérie FLICOTEAUX, architecte
Louis GUEDJ, architecte
Denis GUFFROY, architecte
Michelle LENNE-HAZIZA, architecte
Hélène MOUHOT, architecte
Agnès SOURISSEAU, paysagiste
Véronique THOLLET-MONSENEGO, architecte

LE FONCTIONNEMENT DU CAUE

SES MISSIONS

Conseiller les particuliers

Les architectes et paysagistes du CAUE fournissent aux personnes qui désirent construire ou rénover, des conseils propres à assurer la qualité architecturale des projets et une bonne insertion dans le paysage. Ils reçoivent les particuliers sur rendez-vous, en mairie ou au siège du CAUE, et si nécessaire sur le site du projet.

Conseiller les collectivités et les administrations

Les architectes, urbanistes et paysagistes assistent, proposent, conseillent, en s'efforçant de donner aux responsables, élus, techniciens et concepteurs, les moyens d'effectuer des choix.

Ainsi, ceux-ci peuvent les consulter pour :

- la mise en oeuvre de démarches environnementales,
- l'aménagement de l'espace communal,
- l'accompagnement des documents d'urbanisme,
- la préservation ou la mutation des paysages,
- la construction ou la réhabilitation de bâtiments,
- la mise en place de consultations de concepteurs,...

Former, Informer

Le CAUE forme et informe les maîtres d'ouvrage, les professionnels et les particuliers.

A travers ses études et ses recherches, le CAUE accumule les expériences et les références pour réaliser des outils de communication et servir de relais d'information.

Ainsi, sont organisés :

- des journées de conférences et de débats,
- des stages de formation technique,
- des visites de villes, de bâtiments, d'espaces publics, de jardins historiques et contemporains.

Le CAUE développe la culture architecturale et urbaine et l'esprit de participation du public grâce à l'organisation d'expositions et la publication de documents pédagogiques. Il intervient en milieu scolaire à la demande des enseignants.

SON FINANCEMENT

La taxe

Le CAUE est principalement financé par une taxe sur les permis de construire instituée par la Loi sur l'architecture de 1977, concernant toute construction à l'exclusion des bâtiments affectés à un service public ou d'utilité publique.

Cette taxe a la même assiette que la TLE (taxe locale d'équipement). Son taux a été fixé à 0,2% par le Conseil général des Yvelines.

Les adhésions

Le Conseil d'administration du CAUE 78 a décidé lors de son Assemblée générale du 20 Mai 1997, de proposer aux communes et autres institutions d'adhérer au CAUE. Cette adhésion est par ailleurs obligatoire dès lors que l'on passe une convention d'accompagnement qui implique une participation financière. Cette adhésion est un soutien à l'action engagée par le CAUE. Le montant de l'adhésion des communes est proportionnel au nombre d'habitants et n'a pas augmenté depuis sa mise en place.

En 2008, ont adhéré 130 communes, 2 intercommunalités et 4 structures, soit un total de 136 adhérents.

Les subventions

En 2008, le CAUE a reçu des subventions pour des actions de sensibilisation (classes à PAC) par l'Inspection Académique.

Les conventions

Des conventions d'accompagnement sont passées entre le CAUE, les communes ou tout autre partenaire, pour des missions spécifiques. Ces conventions sont réalisées en coordination avec ces structures et couvrent une partie des frais engagés. Le mode d'indemnisation des frais engendrés par ces missions permet de répondre aux demandes multiples qui sont faites et de maintenir l'emploi au sein de la structure en participant à l'équilibre d'un budget insuffisamment financé par la taxe.

En 2008, 60 conventions sont en cours, dont 24 nouvelles propositions. 8 d'entre elles ont été soldées dans le courant de l'année.

- 57 concernent des «aides à la décision» portant sur des programmations d'équipements et d'espaces publics dans le cadre de dossiers de contrats ruraux, départementaux, régionaux, des projets de logements, de revalorisation de centres anciens ou d'accompagnement de documents d'urbanisme. Ces conventions débouchent souvent sur l'aide au choix d'un maître d'œuvre, architecte, urbaniste ou paysagiste ou d'un prestataire, programmiste.
- 3 portent sur des actions de formation ou de communication.

LA FORMATION DU PERSONNEL

L'ensemble du personnel suit régulièrement des stages techniques et des conférences afin de mettre à niveau ses connaissances.

En 2008, formations et colloques suivies par l'équipe :

- «Eco-conception, éco-construction et projets de territoire» organisée par le CAUE 78, 7 journées de septembre 2008 à mars 2009.
- «Questionner l'étalement urbain» dans le cadre de l'université permanente de l'AUE, 2 sessions de 2 jours chacune.
- «Agriculture et paysage» dans le cadre de l'université permanente de l'AUE, les 12 et 13 mars 2008.
- «Patrimoine et aménagement durable», organisé par l'association des ABF, 5 et 6 décembre 2008, à Bordeaux.
- «Regards croisés sur le bilan carbone, organisé par le CAUE 93
- «SPIP et HTML», formation de 7 jours suivie dans le cadre du DIF
- «PLU et développement durable» 1 journée organisée par la DDEA 78.
- «Aménagement urbain : simulation Urbax 21» : 2 journées organisées par l'ADEF
- «Energie et Patrimoine», 2 journées organisées par les CAUE 32 et 45
- «Le fleurissement un acte d'aménagement» 1 journée organisée par la FNCAUE et le Comité national des villes et villages fleuris

Séminaire d'équipe

Au moins une fois par an l'ensemble de l'équipe se délocalise afin d'échanger sur le contenu des missions et l'organisation du travail : 15 septembre à la Maison Louis Carré à Bazoches-sur-Guyonne.

ACCUEIL DE STAGIAIRES

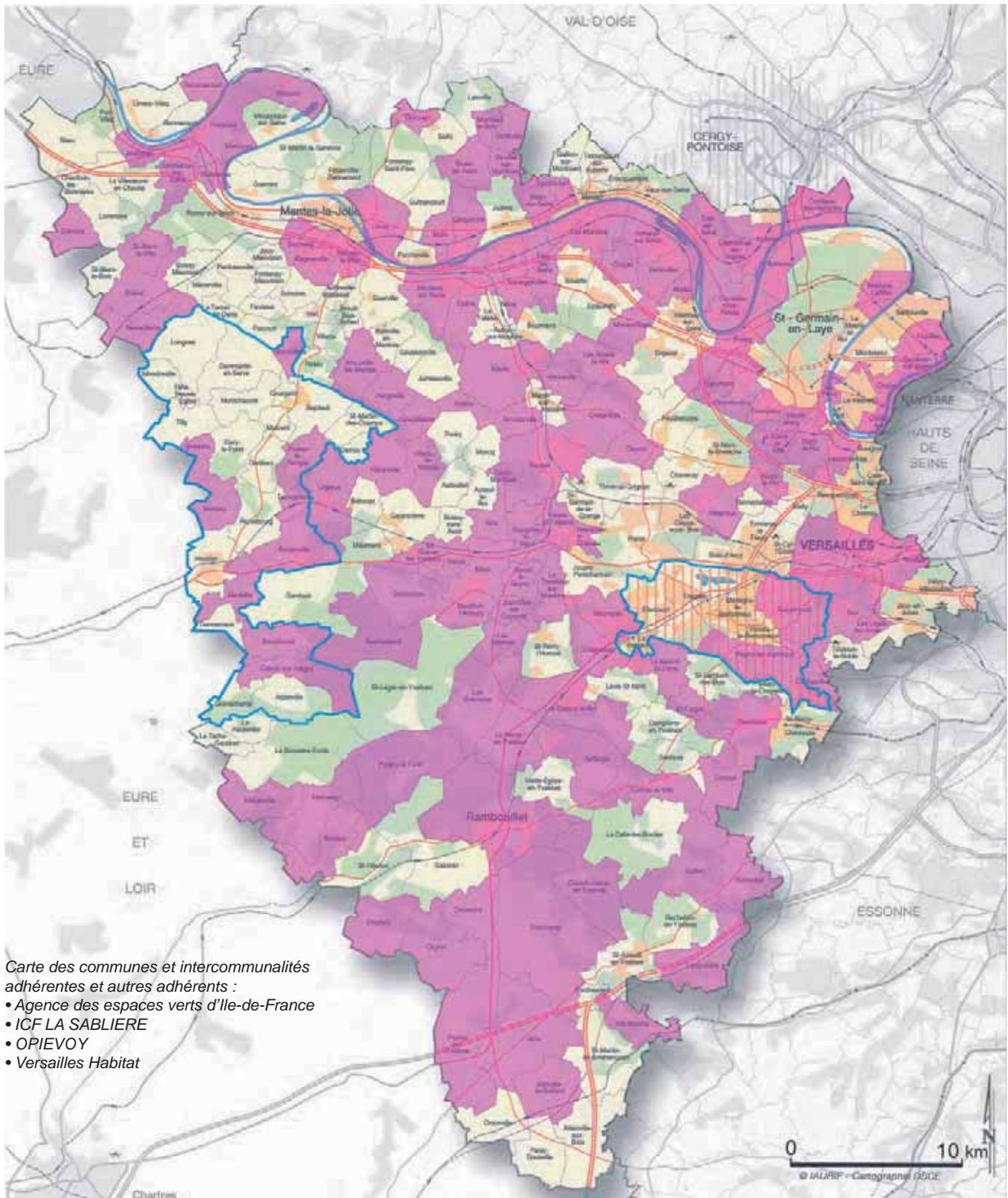
L'équipe technique accueille et encadre tout au long de l'année des élèves et des étudiants dans le cadre de stages d'observation et lors de stages longs pré professionnels d'une durée de 4 mois minimum.

En 2008, ont été accueillis :

- Jessie Cartret, étudiante en 3^{ème} année à l'Institut Supérieur de l'Environnement de Trappes : réalisation d'un dossier sur ICPE (installations classées pour l'environnement) et analyse critique AEU d'un dossier de zone d'activités.
- Philippe Brochart, étudiant en 2^{ème} année de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles : approche des différentes activités de la structure et plus particulièrement recherche et analyse sur le thème de la densité des opérations d'habitat.
- Juliette Deramecourt, étudiante en 4^{ème} année de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles : recherche sur la construction de logements et dossier sur les cimetières paysagers.
- Odile Gabet, étudiante à l'école nationale supérieure du paysage de Versailles : participation à l'étude préalable sur les coteaux d'Andréty.
- Fabrice Moronval, étudiant en Master 2 Sciences de l'Environnement du territoire et de l'économie, spécialité «Médiation des connaissances environnementales», dans le cadre d'une formation professionnelle : élaboration d'une méthodologie d'identification des acteurs de l'aménagement durable.
- François L'homer, formation longue d'assistant bibliothécaire-documentaliste à l'Ecole de Bibliothécaires-Documentalistes : mise en place d'un plan de classement sur l'environnement.
- Julie Colin, étudiante en master 2 professionnel Patrimoine architectural à l'Université Lumière Lyon 2 : participation aux classes APAC de Beynes et élaboration de «carnets de l'élève» sur le patrimoine de Viroflay.

Des élèves de 3^{ème} dans le cadre des stages d'observation : Charlotte Macé, Collège Jean Racine de Viroflay.

LES ADHÉRENTS EN 2008



Carte des communes et intercommunalités adhérentes et autres adhérents :
• Agence des espaces verts d'Ile-de-France
• ICF LA SABLIERE
• OPIEVOY
• Versailles Habitat

LA CHARTE DU CAUE 78

- Grâce à la pérennité de sa structure depuis 1979, du fait de la diversité de ses champs d'intervention ainsi que de ses publics, et par ses ressources documentaires, le CAUE constitue la mémoire des acteurs et du territoire. Il est un observatoire des pratiques et des problématiques.
- Le décideur public ou privé attend du CAUE un conseil objectif, garanti par son statut et son Conseil d'administration composé d'élus, des services de l'Etat, de professionnels de l'aménagement et d'associations présentes dans le département et désignées par le Préfet (loi sur l'architecture, 3 janvier 1977).
- Le CAUE intervient très en amont de la décision, aux côtés du maître d'ouvrage, pour défendre un intérêt public de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.
Le CAUE a la capacité de redéfinir la demande qui lui est faite, pour ainsi mieux répondre à l'intérêt public tel qu'il le ressent dans un dialogue ouvert et constructif avec le maître d'ouvrage. Il est une force de proposition, peut réaliser des études tests et proposer des améliorations de procédures.
- Le seul objectif du CAUE est de promouvoir la qualité, son conseil pouvant avoir pour conséquence la non-réalisation de travaux ou d'équipements publics ou privés.
- En aucun cas, le CAUE ne peut faire de maîtrise d'œuvre (loi sur l'architecture, 3 janvier 1977).
- Le CAUE intervient auprès des acteurs de deux manières :
 - en assurant des missions de base, qui relèvent du financement de la taxe départementale des CAUE : conseil auprès des particuliers, conseils simples auprès des communes et des services de l'Etat, sensibilisation de tous les publics,
 - en assurant des missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage, en aval des conseils simples, qui entraînent la signature d'une convention.
- Les études de faisabilité ou études préalables que réalise le CAUE, dans le cadre de sa mission d'accompagnement, constituent une aide à la décision ; elles s'intègrent dans un processus d'information et de sensibilisation des maîtres d'ouvrage.
- Le CAUE met en évidence auprès des maîtres d'ouvrage l'importance du rôle des professionnels de l'aménagement, de l'architecture et du paysage et la nécessité de rémunérer les études de programmation et de conception (architecturales, paysagères et d'aménagement) à leur juste prix.

LEXIQUE

| | |
|-----------|---|
| ADIL | Agence départementale d'information sur le logement |
| AEV | Agence des espaces verts |
| ADEME | Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie |
| ANAH | Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat |
| ALME | Agence Locale de Maîtrise de l'Energie de Saint Quentin-en-Yvelines |
| ARENE | Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies |
| AUDAS | Agence d'Urbanisme et de Développement de la Seine Aval |
| AUE | Architecture, urbanisme et environnement |
| CDD | Contrat à durée déterminée |
| CG | Conseil général |
| COBAHAMA | Comité du Bassin Hydraulographique de la Mauldre et ses Affluents |
| DAPA | Direction de l'Architecture et du Patrimoine du Ministère de la Culture |
| DDEA | Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture |
| DIREN | Direction régionale de l'environnement |
| DRAC | Direction régionale des affaires culturelles |
| ENSP | Ecole nationale supérieure du paysage |
| EPAMSA | Etablissement public d'aménagement Seine aval |
| EPFY | Etablissement Public Foncier des Yvelines |
| FEDEI | Fonds éco-départemental environnement et innovation |
| FN CAUE | Fédération nationale des CAUE |
| HQE | Haute qualité environnementale |
| IAU | Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France |
| IFU | Institut Français d'Urbanisme |
| INSA | Institut national des sciences appliquées |
| MIQCP | Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques |
| MOP (loi) | Loi sur la maîtrise d'ouvrage publique |
| OIN | Opération d'intérêt national |
| ONF | Office national des forêts |
| OPAH | Opération programmée de l'habitat |
| PADD | Projet d'aménagement et de développement durable |
| PLU | Plan local d'urbanisme |
| POS | Plan d'occupation des sols |
| SDAP | Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine |
| SRU (loi) | Loi sur la solidarité et renouvellement urbains |
| SAY | Syndicat des architectes des Yvelines |
| SCOT | Schéma de cohérence territoriale |
| SDAP | Service départemental de l'architecture et du patrimoine |
| SDRIF | Schéma directeur d'Ile-de-France |
| UH (loi) | Loi Urbanisme et habitat |
| UPAUE | Université permanente de l'AUE créée par les CAUE |
| UR CAUE | Union régionale des CAUE |
| UNTEC | Union nationale des économistes de la construction |

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008 DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES YVELINES

C/A/U/E 78 56, avenue de Saint Cloud 78000 Versailles

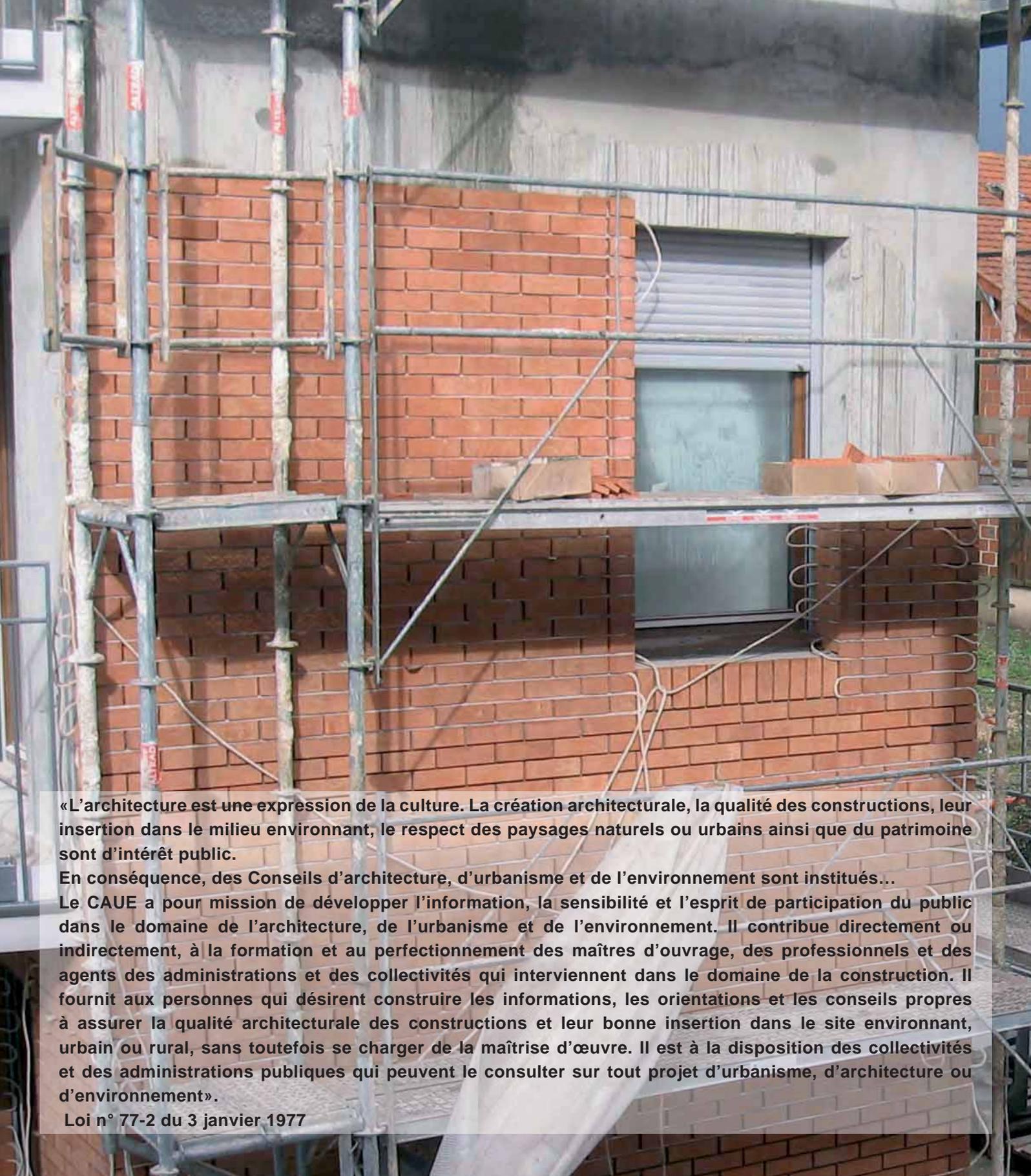
Tél. : 01 39 07 78 66 Fax : 01 39 50 61 60

Email : caue78@caue78.com

Site : www.caue78.com

Crédit photographique : CAUE 78 - Conception graphique : Annie Boyer, Annick Martinat

Impression : Alliance partenaires graphiques, Pantin (93), 01 41 50 68 82



«L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public.

En conséquence, des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont institués...

Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement».

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977